



COVID-19 dans la région MENA : impact sur les inégalités de genre et réponses apportées en soutien aux femmes

10 juin 2020

Comme dans l'ensemble du monde, les femmes de la région MENA sont en première ligne de la lutte contre l'épidémie du COVID-19, tout en subissant une charge accrue de travail domestique non rémunéré et des violences basées sur le genre. Les normes sociales et les règles juridiques contraignantes qui existent dans la région tendent toutefois à amplifier les difficultés rencontrées par les femmes. Cette note dresse un état des conséquences de la pandémie du COVID-19 sur les inégalités entre les hommes et les femmes dans la région MENA ; il recense les mesures et les initiatives prises dans ce domaine par les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour atténuer l'impact de la crise sur les femmes. Il montre que la crise du COVID-19 est un moment décisif pour l'affirmation de l'égalité femmes-hommes dans la région MENA, et une opportunité de repenser le rôle des femmes dans l'économie et la société. La reprise économique de la région sur le long terme dépendra de sa capacité à mobiliser pleinement le potentiel des femmes comme des hommes qui y vivent.



La pandémie du coronavirus (COVID-19) a eu diverses conséquences pour les hommes et les femmes dans le monde. Tandis que dans l'ensemble les taux de mortalité sont plus élevés pour les hommes, les conséquences socio-économiques sont très marquées pour les femmes (OECD, 2020^[1]). Dans la région Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA)¹, tout particulièrement, les effets de l'épidémie risquent d'accentuer les fragilités et les inégalités, notamment celles qui affectent les femmes. Soulignons les faits suivants :

- Comme dans de nombreuses régions du monde, les femmes vivant dans la région MENA sont au cœur **de la réponse à l'urgence sanitaire** dans la mesure où elles constituent l'essentiel de la main d'œuvre des secteurs de la santé et des services sociaux dans la région, ce qui les expose à un risque accru de contracter le virus. Les mesures de confinement mises en place dans la plupart des pays MENA afin de limiter la propagation de la pandémie accroissent le **travail domestique non rémunéré** des femmes, qui doivent supporter la charge supplémentaire de la scolarisation à domicile et prendre soin des malades et des personnes âgées.
- Du fait de l'existence de barrières structurelles liées à l'inégalité des chances économiques, et de la persistance de stéréotypes de genre dans la région, les emplois, activités et revenus des femmes sont davantage exposés que ceux des hommes aux **retombées économiques de la crise**. Ces risques sont particulièrement importants pour certaines catégories de travailleurs informels qui ne bénéficient pas d'une sécurité d'emploi, de revenus ou de protection sociale suffisante. C'est le cas des travailleurs domestiques, des travailleurs agricoles et des petits commerçants, parmi lesquels les femmes sont surreprésentées. Les réfugiés sont eux aussi concernés.
- Les mesures de confinement et de couvre-feu sont susceptibles d'accentuer les taux déjà élevés de **violences domestiques** dans la région MENA, compte tenu non seulement des inquiétudes croissantes liées à la sécurité de l'emploi, de l'exiguïté des logements des familles nombreuses, et de la réduction des services publics rendant difficiles les déclarations de violences dans le cadre du confinement, mais également en raison des normes sociales contraignantes qui érigent l'homme en chef de foyer et principal pourvoyeur de la famille. Si la crise empêche les hommes de remplir ce rôle, leurs frustrations risquent d'être extériorisées sous la forme de violence à l'égard des femmes et des filles.

Ces difficultés sont amplifiées par le poids des normes sociales contraignantes déjà évoquées, parfois ancrées dans les cadres juridiques nationaux, qui continuent à limiter l'autonomisation des femmes et leur position dans la vie sociale et économique du pays.

Alors que les gouvernements conçoivent d'importants programmes économiques et sociaux pour atténuer les conséquences de la pandémie et préparer la reprise post-crise, la pandémie du COVID-19 représente aussi une opportunité pour les pays MENA de répondre aux problèmes structurels auxquels sont confrontées les femmes et les filles de la région, et qui ont été amplifiés par la crise. Plusieurs gouvernements MENA² ont pris des initiatives importantes pour intégrer une perspective d'égalité des sexes à l'élaboration de leurs réponses immédiates au COVID-19, en travaillant étroitement avec les organisations nationales de femmes ainsi que les organisations internationales. Ces efforts pourraient préparer la généralisation de politiques économiques et sociales favorables à l'égalité femmes-hommes sur le long terme. Ceci est important non seulement pour favoriser l'autonomisation économique des

¹ L'Initiative MENA-OCDE inclut l'Algérie, le Bahreïn, Djibouti, l'Égypte, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, Oman, l'Autorité palestinienne, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Syrie, la Tunisie, les Émirats arabes unis et le Yémen. Cette note concerne tous les pays de l'Initiative MENA-OCDE en dehors de Djibouti et de la Mauritanie.

² En particulier, l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie.



femmes, mais également pour faire prospérer les économies de la région. Parvenir à l'égalisation des revenus au cours de la vie de la génération des femmes et hommes actuellement en âge de travailler de la région MENA pourrait représenter un gain de 3,1 billions USD à l'échelle régionale³, selon la Banque mondiale (World Bank, 2018^[2]).

Depuis le début de la pandémie, le Programme MENA-OCDE pour la Compétitivité (avec l'appui de l'Agence suédoise de coopération au développement international SIDA) a suivi et évalué l'impact de la crise sur les économies et sociétés de la région MENA et sur les vies des individus. Cette note fournit une analyse des effets croisés de la pandémie et des inégalités entre les sexes dans plusieurs secteurs tels que l'éducation, l'emploi, la protection sociale, les soins aux personnes et les violences à l'égard des femmes, ainsi qu'un panorama des mesures prises par les gouvernements MENA en réponse à la crise. La dernière section de la note introduit des recommandations visant à favoriser une meilleure prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la réponse à la crise et la phase de reprise économique.

Cette note a été rédigée selon une approche participative reposant sur des consultations extensives avec des acteurs clés de la région MENA. Une liste détaillée des personnes-ressources qui ont apporté des contributions est fournie à l'Annexe 2.

Impact de la crise du coronavirus (COVID-19) sur l'égalité femmes-hommes

Fermeture des écoles et décrochage scolaire

Le décrochage scolaire affecte de manière disproportionnée les filles, qui peuvent être accaparées par des responsabilités supplémentaires liées au travail domestique au lieu d'aller à l'école ou de s'investir dans les cours à distance

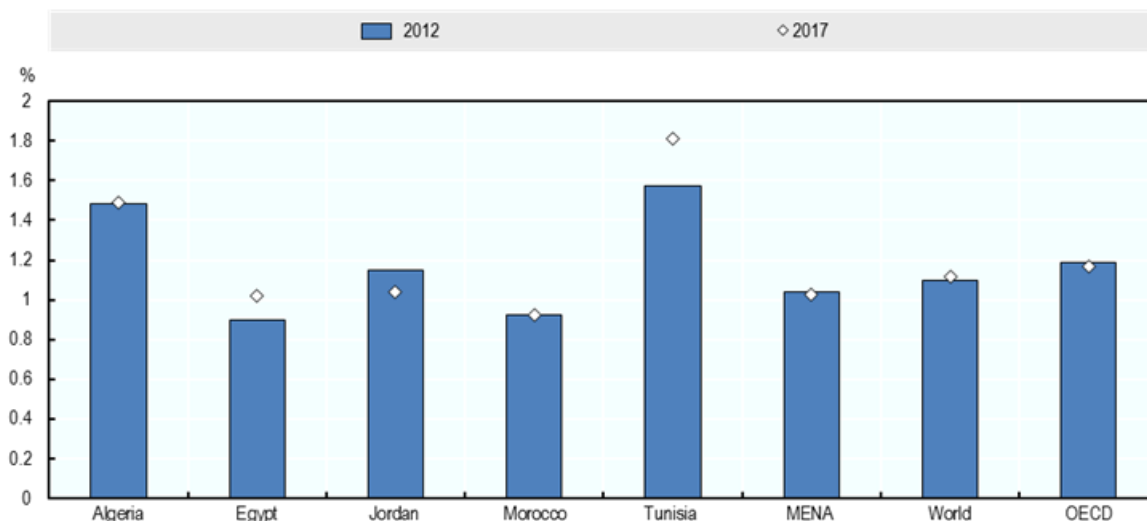
La région MENA a réalisé d'importants progrès en matière de participation et de performances des femmes dans le domaine de l'éducation au cours des dernières décennies. Les écarts entre les femmes et les hommes se réduisent dans l'enseignement primaire (3 points de pourcentage en faveur des hommes), secondaire (5 points en faveur des hommes), et supérieur (1 point en faveur des femmes) (UNESCO, 2019^[3]).

³ Le rapport de 2018 de la Banque mondiale sur le coût des inégalités hommes/femmes se centre sur les pertes de richesse nationale imputables aux inégalités de revenus. Au lieu de mesurer les pertes en flux annuels (l'approche basée sur le PIB), le rapport les évalue en termes de capital humain (l'approche « par la richesse »). Il s'agit de mesurer les pertes de revenus au cours d'une vie. Il tient compte du capital humain (mesuré par les revenus), ainsi que du capital produit sur la base des investissements en actifs financiers et en capital naturel comme la terre et les ressources naturelles. Le rapport porte sur 141 pays. Les pertes estimées imputables aux inégalités entre les sexes sur les marchés du travail, en termes de richesse de capital humain sont beaucoup plus importantes que celles mesurées sur la seule base du PIB (27 billions USD au lieu de 3,1 billions pour les pays MENA), la richesse étant plus large que le PIB.



Schéma 1. Les taux d'inscription des femmes dans l'éducation supérieure augmentent et dépassent ceux des hommes

Ratio femmes/hommes dans l'enseignement supérieur, brut, 2012 et 2017



Note : Ce schéma représente les écarts entre l'accès des femmes et des hommes à l'éducation sous la forme d'un ratio femmes/hommes dans l'enseignement supérieur en 2012 et 2017. Le ratio brut d'inscription est le ratio d'inscription totale, quel que soit l'âge, en regard de la population en âge d'être concernée par le niveau d'enseignement concerné. Le ratio brut d'inscription des femmes, par exemple, est le ratio d'inscription totale des femmes dans l'enseignement supérieur exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population en âge d'être scolarisée dans l'enseignement supérieur.

Source : Calculs de l'auteur, sur la base de (UNESCO, 2020^[4]), *Education: February 2020 release (database)*, <http://data.uis.unesco.org/>.

La crise actuelle pourrait toutefois remettre en cause ces progrès. Les conséquences économiques de la pandémie peuvent affecter le décrochage scolaire des filles de manière disproportionnée (UNESCO, 2020^[5]). Une étude réalisée par Care sur l'épidémie Ébola en Afrique de l'Ouest a montré que lors de la crise sanitaire, les filles dont les mères avaient été contaminées avaient été contraintes de prendre le relais au sein de la famille (Care, 2020^[6]), ce qui peut rendre plus difficile pour elles le retour à l'école. Les performances scolaires des filles de manière générale risquent également d'être impactées si celles-ci doivent assumer davantage de tâches à la maison que les garçons, au détriment de leurs cours à distance.

Le fossé numérique qui affecte les femmes pourrait accentuer les inégalités de l'apprentissage

Environ 110 millions d'enfants et adolescents en âge d'être scolarisés ne vont actuellement plus à l'école suite à la fermeture temporaire des écoles dans la région (UNICEF, 2020^[7]). Alors que les gouvernements MENA ont intensifié leurs efforts pour offrir des outils d'apprentissage à distance, d'importants écarts demeurent en termes de disponibilité et d'accès à ces outils, particulièrement dans les zones rurales et isolées.

Les filles sont confrontées à des difficultés disproportionnées dans l'accès aux technologies d'information et de communication du fait de leur niveau plus faible d'insertion numérique. Selon l'Union Internationale



des Télécommunications (UIT), le taux de pénétration de l'Internet⁴ pour les femmes de la région est de 44,2%, contre 58,5% pour les hommes, et cet écart s'est creusé au cours des dernières années (ITU, 2019^[8]). Dans ce contexte, le passage à l'apprentissage à distance pendant la crise du COVID-19 peut amplifier les inégalités si aucun effort ciblé n'est fait pour garantir que les filles puissent bénéficier pleinement de ces outils. Une évaluation rapide des besoins (UNHCR, UNICEF, WFP, 2020^[9]) menée par les agences de l'ONU en Jordanie début avril 2020 a révélé que, alors que 23% des personnes interrogées n'avaient pas accès à Internet à la maison, ce chiffre était de 35% pour les ménages dirigés par des femmes. Plus spécifiquement, seuls 41% de ces foyers ont affirmé que leurs enfants avaient accès à Darsak, le site Internet lancé par le ministère de l'Éducation pour favoriser la continuité de l'apprentissage, comparé à 56% des ménages dirigés par des hommes.

Le métier d'enseignant dans la région a connu une féminisation croissante au cours des dernières décennies (voir schéma 4 ci-dessous), ce qui place les femmes en première ligne des défis éducationnels liés à la crise. Ces difficultés peuvent être amplifiées si les enseignants n'ont pas les compétences numériques suffisantes pour assurer un enseignement en ligne optimal. Depuis le début de l'épidémie de COVID-19, alors que la moitié des pays MENA ont développé des conseils et formations à l'attention des enseignants sur la manière d'impliquer les élèves pendant la crise, seulement 18% d'entre eux ont inclus une formation sur l'apprentissage à distance (Vegas, 2020^[10]). Permettre aux femmes d'acquérir les compétences et les outils nécessaires à leur activité sera crucial pour éviter une accentuation des inégalités éducatives pendant la crise.

Chômage, perte de revenus et pauvreté

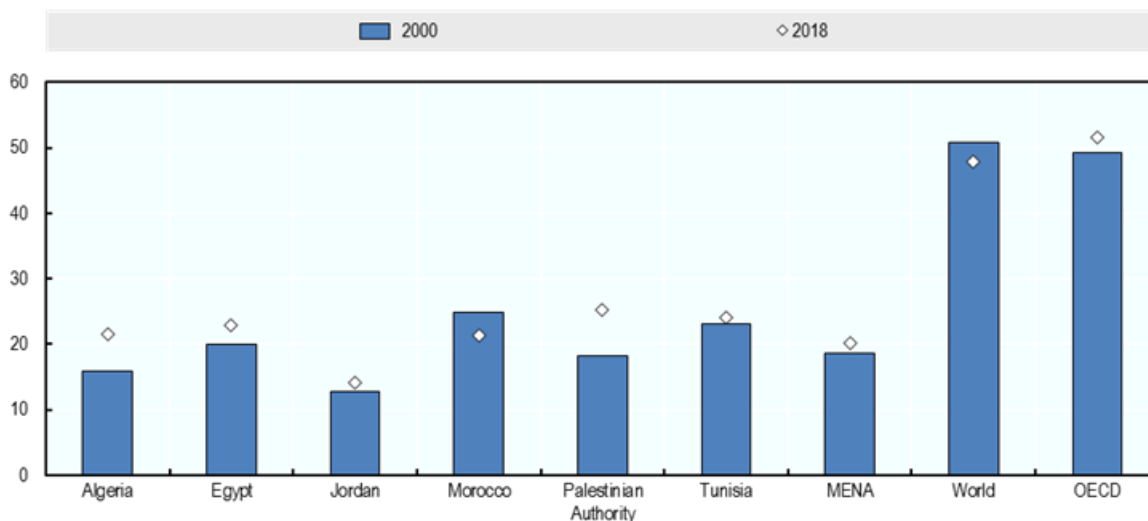
La propagation du COVID-19 représente une crise non seulement en termes de santé publique, mais également sur les plans économique et social. Dans la région MENA, on estime que l'épidémie provoquera une perte de 42 milliards USD en PIB régional (UNESCWA, 2020^[11]). L'ensemble des travailleurs et des entreprises subira les effets des conséquences économiques de l'épidémie. Les enseignements tirés de précédents épisodes de crise suscitée par une maladie infectieuse comme le COVID-19 mettent toutefois en évidence des effets plus prononcés sur les femmes que sur les hommes (OECD, 2020^[1]). Si la participation des femmes au marché du travail formel, de 20%, est déjà la plus faible au monde (Schéma 2), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (ESCWA) estime que les femmes du monde arabe perdront environ 700 000 emplois du fait de l'épidémie (UN Women, 2020^[12]). Les jeunes femmes sont, elles, confrontées à une double difficulté, dans la mesure où le ralentissement économique provoqué par la crise rendra les jeunes encore plus vulnérables sur le marché du travail. La région MENA connaît le plus fort taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans) au monde, qui se situe à 26,9% en moyenne en 2019, et s'élève à 42,8% pour les jeunes femmes (World Bank, 2019^[13]). En outre, on estime que plus de 75% des jeunes de la région exercent un emploi informel (ILO, 2016^[14]). La question de la vulnérabilité des femmes dans le secteur informel est abordée plus loin dans cette note.

⁴ Les taux de pénétration de l'internet correspondent au nombre d'hommes/femmes utilisant internet, sous la forme d'un pourcentage des populations totales respectives d'hommes et de femmes.



Schéma 2. L'écart de participation à la population active des hommes et des femmes diminue progressivement, mais la participation des femmes demeure l'une des plus faibles au monde

Ratio de participation des hommes et des femmes de plus de 15 ans à la population active, 2000 à 2018



Note : Le ratio hommes/femmes de participation à la population active est calculé en divisant la participation des femmes à la population active par celle des hommes et en multipliant le résultat obtenu par 100.

Source : Calculs de l'auteur, sur la base de (ILO, 2019^[15]), *ILO Modelled Estimates, Population and Labour Force* (dataset), https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer24/?lang=en&segment=indicator&id=EAP_2WAP_SEX_AGE_RT_A.

La ségrégation sectorielle et professionnelle et le statut globalement plus faible des femmes sur le marché du travail peuvent les rendre plus vulnérables au chômage et à l'insécurité de l'emploi

Dans la région MENA, un grand nombre de femmes sont employées dans le secteur public. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les trois quarts des employés du secteur public en Égypte étaient des femmes en 2014, tandis qu'au Bahreïn, au Maroc, et en Arabie saoudite, les femmes représentaient la moitié de la main d'œuvre du secteur public en 2010 (ILO, 2016^[16]). Bien que l'emploi public offre généralement davantage de sécurité, une très large part des femmes concernées travaillent dans la santé publique et dans l'éducation, où elles sont confrontées à des conditions de travail particulièrement difficiles durant la crise (voir les sections sur les secteurs de la santé et des soins aux personnes et sur l'éducation et la formation).

Dans le secteur privé, les femmes représentent dans la région MENA une part importante de la main d'œuvre dans l'industrie, qui sera vraisemblablement affectée par les perturbations de l'offre et de la demande pendant la crise. En Tunisie, par exemple, 26% des femmes sont employées dans le secteur manufacturier, où elles sont surreprésentées dans les secteurs peu rémunérateurs et peu qualifiés comme l'industrie textile⁵ (Economic Research Forum, 2017^[17]).

⁵ Les femmes représentent 70% de la main d'œuvre dans le secteur du textile en Tunisie.



L'emploi à temps partiel est par ailleurs plus fréquent pour les femmes que pour les hommes dans tous les pays MENA. Près de la moitié des employées⁶ au Maroc et au sein de l'Autorité palestinienne ont des emplois à temps partiel (ILO, 2020^[18]), ce qui les expose davantage au risque de perte d'emploi dans la mesure où les cadres réglementaires offrent plus de souplesse pour le licenciement des employés à temps partiel. Les femmes de la région MENA bénéficient en outre d'une moindre sécurité de l'emploi que les hommes et sont plus vulnérables à une détérioration de leurs conditions de travail pendant la crise. En Égypte, 33% des emplois occupés par des femmes sont des emplois vulnérables (World Bank, 2019^[19]). Au sein de l'Autorité palestinienne, on considère qu'une femme sur quatre employées du secteur privé travaille sans contrat (Palestinian Central Bureau of Statistics, 2020^[20]). Cette situation fait naître de réelles inquiétudes concernant l'accès égal des femmes aux droits des travailleurs pendant la crise. En Jordanie, on a constaté que certaines entreprises encore en activité, notamment dans les industries manufacturière, alimentaire et pharmaceutique, avaient déjà réduit les salaires ou les indemnités de leurs employées⁷.

Ces inquiétudes sont amplifiées par le poids des normes sociales discriminatoires dans la région, qui perpétuent l'idée que les hommes, en tant que chefs de famille, devraient avoir un accès privilégié à l'emploi lorsque les opportunités de travail sont limitées (UN Women/Promundo, 2017^[21]). De la même manière, les attentes sociales relatives au rôle des femmes au sein de la famille stigmatisent les travailleuses : les deux tiers de la population sont d'avis que les enfants souffrent du fait que les mères travaillent, et un tiers considère qu'il n'est pas acceptable pour une femme de travailler en dehors du domicile en échange d'un salaire (OECD, 2019^[22]). Dans certains pays, comme l'Égypte et la Jordanie, l'obligation pour l'épouse d'obéir à son mari en échange de son entretien financier est inscrite dans le droit de la famille (OECD, 2017^[23]). De la même manière, les rôles traditionnels conférés aux hommes et aux femmes créent l'attente que, en temps de crise, les femmes privilégient leurs responsabilités familiales. En Jordanie et au Liban, par exemple, alors que les premières mesures de prévention prises par les gouvernements ont été la fermeture des écoles et la restriction des déplacements dans les secteurs privé comme public, les employeurs ont commencé par renvoyer leurs employées à la maison afin qu'elles puissent répondre à leurs obligations familiales et domestiques (UN Women, 2020^[24]). De la même manière, et malgré la reprise progressive des activités économiques début mai, les garderies sont restées fermées en Jordanie, ce qui a contraint beaucoup de femmes à rester à la maison pour s'occuper des enfants.

Étant donné l'importance de leurs responsabilités (voir la section sur le travail domestique non rémunéré), il est souvent plus difficile pour les femmes de retrouver un emploi et des sources de revenu (par exemple des emplois ponctuels) après un licenciement. Cela place les femmes cheffes de foyer de la région dans une situation particulièrement risquée, ce qui est accentué par les stéréotypes qui sous-tendent les politiques gouvernementales qui ciblent généralement les hommes chefs de foyer (UN Women, 2020^[12]).

Les femmes auto-entrepreneures et cheffes d'entreprises sont confrontées à des difficultés importantes, mais aussi à des opportunités

Dans la région MENA, les conséquences les plus sévères de la crise se feront vraisemblablement sentir sur les PME, qui représentent plus de 90% de toutes les entreprises et constituent une source majeure de création d'emplois (IMF, 2019^[25]). Une étude réalisée par l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) révèle que 96% des entreprises tunisiennes anticipent un impact négatif de l'épidémie, et qu'une majorité

⁶ 47% et 48% des femmes ont des emplois à temps partiel au Maroc et au sein de l'Autorité palestinienne, respectivement.

⁷ Entretien avec Sanaa Qasmieh, experte des questions de genre et consultante pour UNIDO en Jordanie.

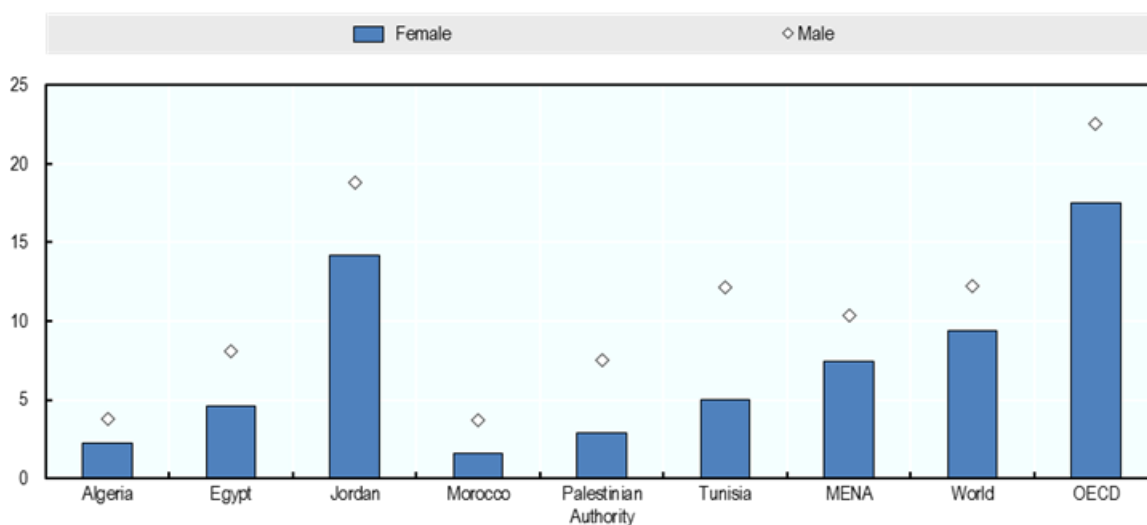


de gérants d'entreprises (61%) pensent devoir recourir à la suspension temporaire ou définitive des contrats pour survivre à la crise (IACE, 2020^[26]).

Bien que la majorité des entrepreneurs de la région MENA soient des hommes (Global Entrepreneurship Monitor, 2019^[27]), les entreprises qui y sont dirigées par des femmes sont particulièrement vulnérables face à la crise actuelle, pour diverses raisons. Les taux d'inclusion financière des femmes sont moins élevés que ceux des hommes. Seules 38% des femmes MENA ont un compte en banque, contre 57% des hommes (World Bank, 2017^[28]) et le nombre des femmes contractant des emprunts bancaires est largement inférieur à celui des hommes (Schéma 3). Dans certains pays comme la Jordanie, par ailleurs, il a été constaté que, même lorsque les femmes contractaient des emprunts, ceux-ci ne bénéficiaient pas toujours à leurs entreprises mais étaient souvent utilisés par leurs époux⁸. Ce faible accès aux services financiers rend les prêts au bénéfice des entreprises encore plus difficiles à contracter en période de contraction économique. Les entreprises dirigées par des femmes courent donc un risque plus grand de fermeture pendant des périodes prolongées avec un revenu restreint ou inexistant. Selon une récente étude, au sein de l'Autorité palestinienne⁹, 27% des propriétaires de très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) ont dû fermer leur entreprise à la suite de l'épidémie (UN Women, 2020^[29]). En Tunisie, on a constaté que la plupart des PME dirigées par des femmes avaient également fermé du fait de la crise¹⁰.

Schéma 3. Bien moins de femmes que d'hommes ont contracté des emprunts bancaires

% de femmes et d'hommes ayant emprunté à des institutions financières (2017)



Note : Ce schéma représente les pourcentages de femmes et d'hommes ayant emprunté auprès d'institutions financières parmi les femmes et hommes de plus de 15 ans. Les données OCDE ne concernent que les pays à hauts revenus.

⁸ Information fournie par Nickie Monga, OXFAM Jordanie.

⁹ Le bureau d'UNIFEM en Palestine a réalisé une enquête rapide en ligne sur l'impact du COVID-19 sur les TPME dirigées par des femmes qui emploient jusqu'à 95 employés. L'enquête en ligne a été administrée entre le 17 et le 27 mars 2020. Au total, 301 femmes entrepreneures de Cisjordanie et de la Bande de Gaza ont répondu à l'enquête.

¹⁰ Entretien avec Mme Hayet Khaled, Responsable de la Coopération Multilatérale, Point focal national pour le genre et Conseillère, Ministère tunisien de la Femme, de la Famille, de l'Enfant et des Seniors.



Source : Calculs de l'auteur sur la base de (World Bank Group, 2018^[30]), *The Global Findex Database 2017. Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution*, https://globalfindex.worldbank.org/sites/globalfindex/files/2018-04/2017%20Findex%20full%20report_0.pdf

Dans le même temps, la crise du COVID-19 pourrait être une opportunité favorisant l'émergence de nouvelles très petites entreprises dirigées par des femmes. C'est ce qui a été constaté au Liban, où de nombreuses nouvelles entreprises ont émergé dans le secteur de l'économie solidaire et sociale (comme les services de cuisine et de distribution), la plupart créées par des femmes ayant perdu leur emploi pendant la (pré-)crise du COVID-19¹¹. En Tunisie, des femmes ont commencé de coudre des blouses et des masques pour le ministère de la Santé en échange de petites sommes d'argent¹². Ce phénomène pourrait faire naître des réflexions sur la possibilité pour ces activités de subsistance d'évoluer vers des formes plus rémunératrices de travail pour les femmes. Il faudrait toutefois veiller à ce qu'une diversité suffisante soit proposée dans les opportunités de travail afin de ne pas renforcer la ségrégation dans l'emploi en assignant les femmes entrepreneures à certains secteurs comme la cuisine et la couture.

De nombreuses entreprises à domicile dirigées par des femmes ont également été capables de tirer profit des opportunités offertes par le commerce en ligne afin de maintenir leur activité¹³. L'épidémie de COVID-19 a eu pour effet d'amener de nombreuses entreprises sur Internet, phénomène qui pourrait se prolonger dans l'après-crise. Cela constitue une véritable opportunité pour le développement d'entreprises féminines mobilisant les technologies de l'information et de la communication, dans la mesure où les femmes, et les jeunes femmes en particulier, ont des résultats particulièrement élevés dans les disciplines de sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM) dans la région MENA.

Les femmes de l'économie informelle sont les premières victimes de la récession économique

Près de 62% des femmes de la région occupent un emploi informel¹⁴ non déclaré, sans protection sociale ou juridique ni avantages sociaux (ILO, 2018^[31]). Bien qu'en moyenne, les hommes soient plus nombreux que les femmes à travailler dans le secteur informel dans la région MENA, la position des femmes au sein du secteur informel est très différente de celle des hommes. Ces femmes occupent généralement des emplois mal payés dans des secteurs peu rémunérateurs, et gagnent donc moins d'argent que les hommes. En Égypte, par exemple, les femmes du secteur informel travaillent plus longtemps, et davantage de jours par semaine, mais gagnent en moyenne moins que les hommes (AfDB, 2016^[32]). Une interruption

¹¹ Entretien avec le Dr. Fouad Zmokhol, Président du Rassemblement des dirigeants d'entreprises du Liban dans le monde et président directeur général du groupe Zimco.

¹² Entretien avec Mme Hayet Khaled, Conseillère, Ministère tunisien de la Femme, de la Famille, de l'Enfant et des Seniors.

¹³ Information fournie par Muna Zalzal, Directrice pays du CIPE pour l'Irak.

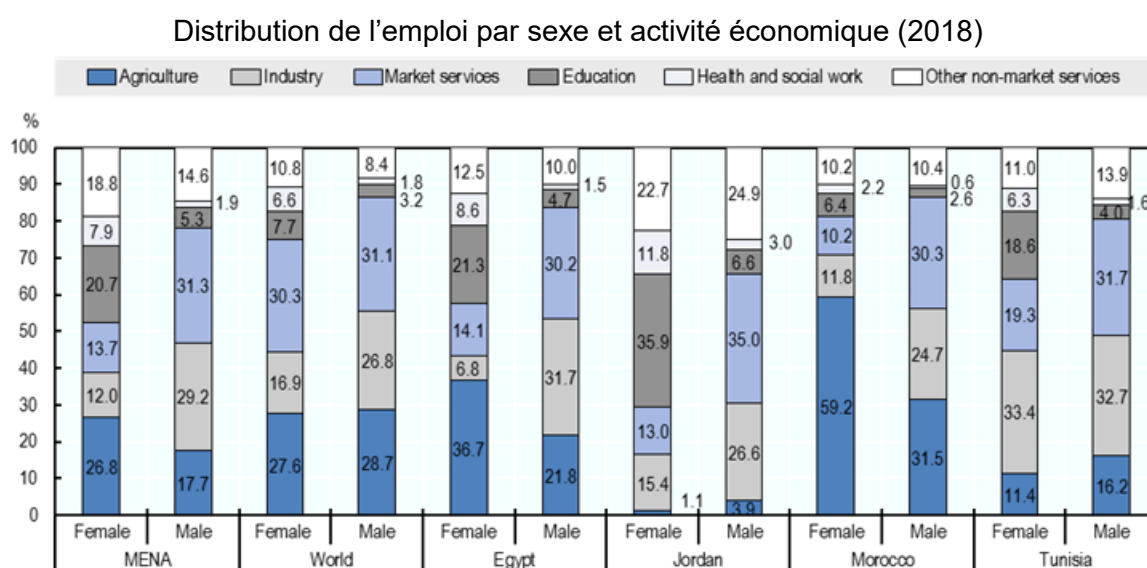
¹⁴ Ce chiffre inclut les femmes ayant un emploi informel (emplois non protégés des entreprises formelles) et celles du secteur informel (des entreprises non déclarées ni enregistrées). L'OIT définit l'emploi informel comme les formes d'emploi qui ne sont pas *de facto* ou *de jure* soumises à la législation nationale sur le travail et au paiement de l'impôt, ni ne donnent droit à une protection sociale ou à d'autres avantages liés à l'emploi (délai de notification d'un licenciement, indemnité de licenciement, congés payés ou congé maladie, etc.). Le Rapport 2019 de l'OCDE *Tackling Vulnerability in the Informal Economy* (Faire face à la vulnérabilité dans l'économie informelle) rassemble des définitions internationales et opérationnelles de l'économie informelle, de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel (OECD/ILO, 2019^[88]). A l'échelle mondiale, l'emploi informel représente plus de quatre employés à compte propre sur cinq, un employeur sur deux, deux employés sur cinq et la totalité des travailleurs familiaux d'appoint.



d'activité résultant de la crise affectera donc de manière disproportionnée la stabilité des revenus des femmes.

Les femmes de la région MENA sont en outre surreprésentées dans les deux catégories les plus vulnérables de l'emploi informel : les travailleurs agricoles et les travailleurs domestiques. De nombreuses femmes réfugiées et migrantes travaillent également de manière informelle, lorsqu'elles ont accès à l'emploi. Ces femmes font face à une situation d'autant plus précaire lorsque les mesures de confinement les empêchent d'exercer leur activité, ce qui peut les faire tomber dans la pauvreté.

Schéma 4. Les femmes sont surreprésentées dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture.



Note : Les données relatives aux activités économiques sont basées sur la 4^{ème} version révisée de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ISIC) (2008) (ILO, 2008^[33]). La secteur agriculture/forestier/pêche correspond à la catégorie 4 A de l'ISIC rev. ; administration publique/défense/ sécurité sociale correspond à la catégorie 4 O ; l'éducation au 4 P ; santé humaine/travail social au 4 Q ; « autres » agrège les catégories D, E, R, S, T et U et inclut les mines/carrières (ISIC rev. 4 B), l'industrie manufacturière (ISIC rev.4 C), la construction (ISIC rev.4 F), le transport/stockage/communication (ISIC rev.4 H et J), commerce de gros/détail/logement (ISIC rev.4 G et I), et finance/assurances/immobilier (ISIC rev.4 K, L, M et N). Les catégories placées en « autres » et non détaillées sont caractérisées par une plus grande participation des hommes à la population active.

Source : Calculs des auteurs, sur la base de (ILO, 2019^[34]), *ILO Modelled Estimates, Employment Distribution by Occupation* (dataset), https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer12/?lang=en&segment=indicator&id=EMP_2EMP_SEX_OCU_DT_A

Les femmes dans l'agriculture

Le schéma 4 indique que les femmes dans la région MENA sont davantage concentrées dans le secteur agricole que les hommes. Environ 27% de femmes et 18% des hommes travaillent dans l'agriculture, et jusqu'à deux tiers des femmes travaillent dans ce secteur dans les pays dont l'économie rurale est très développée, tels que le Maroc¹⁵. En Tunisie, 70% de la main d'œuvre agricole sont des femmes.

En tant que productrices agricoles, les femmes des zones rurales sont souvent confrontées à des charges de travail très lourdes puisqu'elles associent un travail agricole très exigeant physiquement et un travail

¹⁵ Calculs de l'auteur sur la base de OIT (2018), *ILOSTAT*, <https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer2/>.



domestique non rémunéré. Ces femmes ne peuvent généralement pas compter sur une stabilité des revenus dans la mesure où celles qui travaillent dans les exploitations familiales sont généralement des travailleuses « invisibles », qui réalisent l'essentiel du travail sans rémunération¹⁶. Dans certains pays comme la Jordanie, de nombreuses femmes des zones rurales sont des travailleuses journalières peu rémunérées qui travaillent sur de vastes exploitations agricoles. Malgré certaines initiatives prometteuses pour améliorer la protection sociale des femmes des zones rurales (OECD, forthcoming^[35]), celles-ci n'ont généralement que peu accès à la protection sociale et à des services sanitaires de qualité, ce qui les rend particulièrement vulnérables dans le contexte de l'épidémie du COVID-19.

Les femmes travaillant dans le secteur agricole pourraient, avec un soutien adéquat, jouer un rôle important dans le maintien des chaînes d'approvisionnement alimentaire dans la région durant le ralentissement économique. Cela suppose de dépasser les barrières structurelles importantes qui existent dans certains pays où le travail des femmes dans l'agriculture est dévalorisé et où les petits exploitants agricoles sont cantonnés au bout des chaînes d'approvisionnement.

Les travailleurs domestiques

La concentration des travailleurs domestiques migrants est élevée dans les pays du Golfe ainsi qu'en Jordanie et au Liban, alors qu'en Afrique du Nord la part des travailleurs migrants ne dépasse pas 1,5% de l'ensemble des travailleurs. La vaste majorité de ces travailleurs domestiques sont employés de manière informelle, et plus de 60% d'entre eux sont des femmes (ILO, 2015^[36]). Ces femmes et jeunes femmes sont très vulnérables et exposées au harcèlement, souvent sexuel (OECD, forthcoming^[35]). Bien que certains pays de la région aient mis en place une législation¹⁷ pour réglementer la relation entre les travailleurs domestiques et leurs employeurs, la mise en œuvre et l'application de cette législation restent difficiles.

Dans le contexte de la pandémie du COVID-19, avec une charge de travail familial croissante, et des restrictions sur les déplacements hors du domicile, ces domestiques peuvent être contraintes d'effectuer des heures supplémentaires et d'augmenter leur charge de travail, y compris pour soigner les personnes contaminées ou accomplir des tâches ménagères supplémentaires. Elles sont aussi davantage exposées aux abus sexuels et aux violences à l'égard des femmes (VEF).

Dans le même temps, compte tenu des restrictions sur les déplacements et du nombre de familles affectées par la perte d'un emploi ou de revenus pendant la crise, les salaires et emplois des domestiques peuvent également être remis en cause. En Algérie, par exemple, de nombreuses familles ont révisé à la baisse les horaires de leurs employés domestiques du fait du confinement. Cela met en péril la stabilité des revenus de ces travailleurs domestiques contraints de réduire ou d'interrompre leur activité. En Tunisie, de nombreuses travailleuses domestiques sont privées de revenus et cantonnées à leurs appartements exigus avec des risques de contamination accrus. Dans la mesure où la plupart d'entre elles sont actives dans le secteur informel, elles n'ont droit à aucune aide de l'État.

Les travailleuses domestiques, comme beaucoup de groupes vulnérables de femmes, ont généralement peu accès à de l'information utile sur le COVID-19. De nombreuses travailleuses domestiques en Jordanie,

¹⁶ Information fournie par Frances Guy et Rania Tarazi, Bureau régional du PNUD pour les États arabes.

¹⁷ Le Koweït a adopté une loi sur les travailleurs domestiques ainsi qu'un salaire minimum en 2015-16. Le Qatar a récemment adopté une législation sur la protection de ces travailleurs. Les ÉAU ont eux aussi adopté dernièrement de nouvelles règles pour le recrutement des domestiques. Le Maroc et la Jordanie ont il y a peu élaboré une législation spécifique qui inclut les travailleurs domestiques. Une loi récente adoptée en Tunisie sur la violence interdit l'exploitation économique, notamment sous la forme d'un travail dangereux et dégradant.



par exemple, ne parlent pas arabe (UN Women, 2020^[24]). Un accès limité à l'information sanitaire augmente les risques de santé auxquels font face ces groupes vulnérables de femmes. L'Organisation Internationale du Travail et Amnesty International ont exprimé de fortes inquiétudes au sujet de la situation des travailleurs domestiques de la région MENA¹⁸.

Les femmes dans les zones affectées par les conflits

La crise actuelle menace tout particulièrement les femmes des zones de conflit. En Libye, où le conflit en cours a déjà fortement affecté les opportunités économiques et conditions de vie des femmes, la pandémie risque d'exacerber ces vulnérabilités. Les résultats de l'enquête minute réalisée par ONU Femmes montrent que 52% des Libyennes ont vu leur emploi remis en cause par la crise du COVID-19, et que 26% anticipent qu'un confinement prolongé aura des effets sur leurs conditions de vie (UN Women, 2020^[37]).

La vaste majorité des réfugiés travaillent dans le secteur informel, et occupent plus particulièrement des emplois journaliers. Les restrictions sur les déplacements et les mesures de confinement empêchent les réfugiés de travailler, ce qui fait naître des inquiétudes réelles quant à leur capacité de subvenir à leurs besoins élémentaires. Dans le camp de réfugiés de Za'atari en Jordanie, qui est le plus grand du pays, un ménage sur cinq est dirigé par une femme, mais seulement 5-10% des femmes travaillent (Ritchie, 2017^[38]). Les offres d'emploi sont peu nombreuses dans le camp, et certaines femmes doivent habituellement aller chercher du travail hors du camp, dans les exploitations agricoles et les usines à proximité. Les mesures de confinement prises dans le camp de Za'atari ont rendu les réfugiés, et notamment les femmes, incapables d'accéder à des possibilités de revenu en dehors du camp. Ces risques sont amplifiés par les potentielles perturbations de l'assistance humanitaire dans les camps liées aux mesures de confinement. Oxfam a en effet indiqué qu'au début de la crise, l'aide aux réfugiés en Jordanie avait été perturbée par le confinement, les personnels ayant des difficultés à entrer dans les camps de réfugiés pour distribuer de l'argent, de la nourriture et des kits d'hygiène¹⁹. Les réfugiés en dehors des camps sont également très vulnérables. Les résultats d'une enquête menée auprès de réfugiés vivant dans les communautés hôtes en Jordanie montrent que le couvre-feu a eu des conséquences sur le travail de 95% des personnes interrogées, et que 90% d'entre elles n'ont pas assez d'argent pour couvrir leurs besoins élémentaires (Care, 2020^[39]).

Protection sociale

Les femmes de la région MENA sont souvent exclues des dispositifs de protection sociale, qui sont essentiels pour atténuer la perte de revenus

Malgré des progrès non négligeables, les systèmes de protection sociale restent faibles dans la région (Schéma 5). Étant donné la faible participation des femmes à la population active, et la part importante de femmes travaillant dans le secteur informel, les femmes sont souvent exclues des régimes contributifs de sécurité sociale (qui comprennent les pensions de retraite, les assurances santé, le handicap, les congés de maladie et de maternité), ce qui accroît leur vulnérabilité en période de crise. Les efforts entrepris ces dernières années par beaucoup de pays MENA pour réformer leurs systèmes de protection sociale, ont permis à un nombre croissant de femmes défavorisées de bénéficier d'une forme de protection sociale, notamment par le développement de dispositifs publics non contributifs de protection sociale ciblée (tels

¹⁸ Ces inquiétudes ont été rapportées par *The Guardian* le 16 avril 2020, dans un article consultable ici : <https://www.theguardian.com/global-development/2020/apr/16/pandemic-raises-fears-over-welfare-of-domestic-workers-in-lebanon>

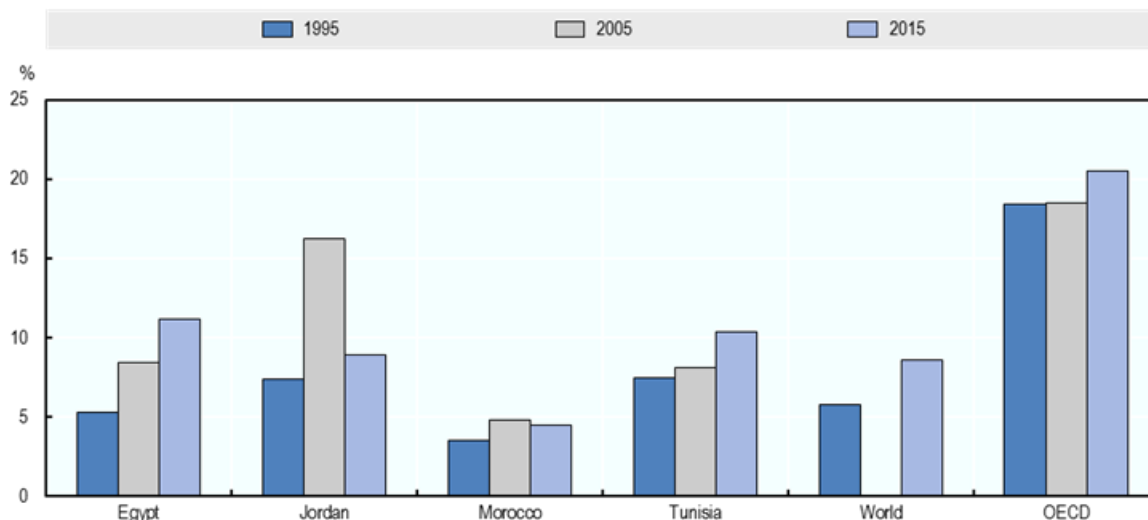
¹⁹ Interview avec Nickie Monga et Jean-Patrick Perrin, OXFAM Jordanie.



que des programmes de transferts en espèces) (UNESCWA, 2019^[40]). Ces initiatives seront d'une grande importance pour atténuer l'impact de la crise sur les segments les plus vulnérables de la population.

Schéma 5. Les dépenses de protection sociale sont nettement inférieures à celles des pays de l'OCDE

Dépenses publiques de protection sociale en % du PIB, 1995, 2005 et 2015



Note : L'année de référence est 2010 et non 2015 pour le Maroc. Elle est de 2011 pour la Tunisie. Les dépenses de la Jordanie ne correspondent qu'au gouvernement central

Source : Calculs des auteurs, sur la base de (ILO, 2017^[41]), *ILO World Social Protection Report 2017-2019*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_604882.pdf; (OECD, 2019^[42]), *Social Expenditure Database (SOCX)*, <http://www.oecd.org/social/expenditure.htm>

Les conséquences dramatiques du COVID-19 pour les personnes âgées accentuent les vulnérabilités des femmes âgées dans la région MENA. La pauvreté chez les seniors y est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes dans la mesure où les premières ont moins accès aux pensions de retraite (27%, comparé à 47% des hommes) (ILO, 2017^[43]). Cette question revêt une importance particulière pour les veuves ou les femmes divorcées, qui n'ont pas nécessairement accès aux pensions de retraite des hommes de leur famille.

Très peu de pays de la région ont mis en place des programmes d'allocations chômage. Ces pays incluent le Bahreïn, l'Égypte, la Jordanie, le Koweït et l'Arabie saoudite qui ont établi des dispositifs contributifs d'assurance chômage, mais dont les conditions de versement des indemnités sont souvent très restrictives (ILO, 2017^[43]) (World Bank, 2013^[44]). En outre, dans certains pays où les indemnités sont réservés aux citoyens, les non-nationaux peuvent être exclus de ces dispositifs. Des conditions comme avoir préalablement cotisé pendant une période donnée, ou être enregistré auprès d'une agence pour l'emploi, et être en capacité et disponible pour travailler, peuvent défavoriser les femmes sans emploi, du fait notamment de responsabilités domestiques et familiales qui les maintiennent éloignées du marché du travail. L'Arabie saoudite et le Bahreïn ont mis en place des programmes non contributifs d'allocations chômage, dont les bénéficiaires sont essentiellement les femmes (International Policy Centre for Inclusive Growth, 2018^[45]). Ce type de programme cible surtout les personnes qui recherchent un premier emploi.



Cependant, les indemnités sont généralement versées pendant une période maximale de six mois, ce qui peut être insuffisant pour faire face à la période de chômage résultant des mesures de confinement.

La plupart des pays MENA ne disposent pas d'un système performant d'assurance santé (OECD, forthcoming^[35]), ce qui fait des dépenses élevées de santé lors de la crise un facteur important de vulnérabilité et de pauvreté. Étant donné les risques plus élevés de contamination des femmes, qui sont en première ligne des personnels soignants et travailleurs sociaux, cela représente une pression supplémentaire sur leur sécurité économique pendant cette crise.

Personnels soignants et travailleurs sociaux

Les femmes qui travaillent dans le secteur de la santé et des soins font face à des risques de contamination plus élevés, des inégalités exacerbées au travail et des difficultés accrues d'équilibrer travail et vie de famille

Dans la région MENA, la majorité des travailleurs dans les services sociaux et la santé sont des femmes (WHO, 2019^[46]). La plupart des femmes personnels soignants sont infirmières, avec une faible représentation faible aux échelons supérieurs et dans les postes à responsabilités. En Égypte et au Liban, les femmes constituent 90% et 80% du personnel infirmier (UN Women, 2020^[47]) (UN Women, 2020^[48]). Cette surexposition des femmes en première ligne de la réponse sanitaire augmente considérablement leur exposition à l'épidémie de COVID-19.

En dehors du problème sanitaire, la crise risque d'exacerber les inégalités salariales entre hommes et femmes dans le secteur de la santé, estimées à 28% dans la région MENA (UN Women, 2020^[12]). Les personnels infirmiers dans des pays comme le Liban ont déjà fait état d'horaires de travail plus lourds et de réductions des salaires (UN Women, 2020^[47]). La pandémie risque de rendre plus difficile la situation des infirmières.

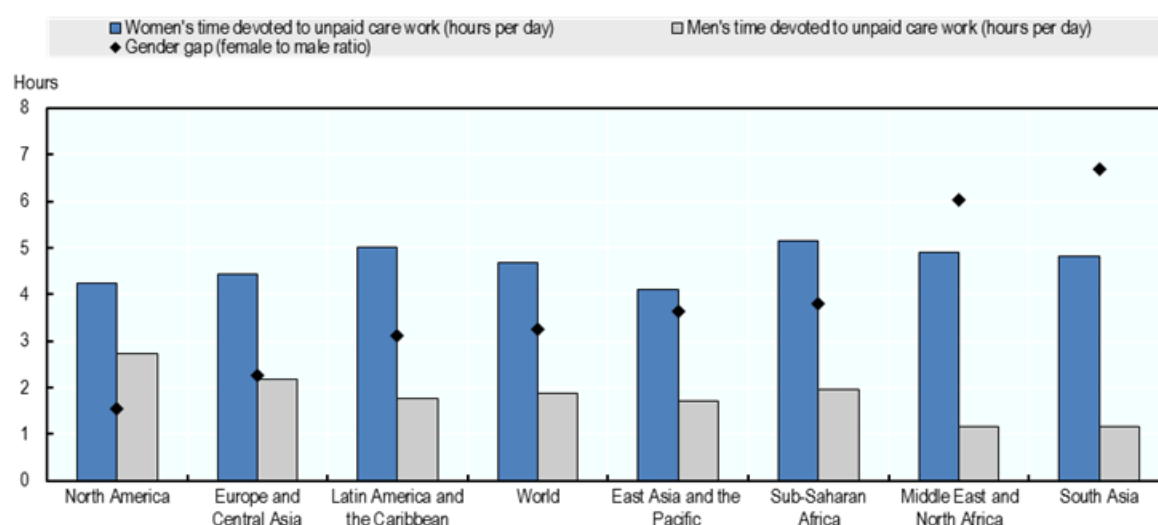
Les demandes exceptionnelles qui pèsent sur les personnels soignants et les travailleurs sociaux dans le contexte de la crise affectent particulièrement les femmes, qui doivent dans le même temps prendre en charge un travail domestique plus lourd du fait des mesures de confinement et de la fermeture des écoles (voir ci-dessous).

Une amplification du travail domestique et de soins représente une charge additionnelle pour les femmes

La région MENA connaît l'écart entre les sexes le deuxième plus important au monde dans le domaine du travail domestique et de soins non rémunéré. En moyenne, les femmes y consacrent six fois plus de temps au travail domestique non rémunéré que les hommes (Schéma 6). En Tunisie et au Maroc par exemple, le ratio femmes/hommes dans ces secteurs est de sept contre un (OECD, 2019^[49]). Les femmes de la région MENA allouent 89% de leur temps de travail journalier au travail domestique non rémunéré, au détriment du travail rémunéré, contre seulement 20% pour leurs homologues masculins (Charmes, 2019^[50]).



Schéma 6. Temps consacré quotidiennement au travail domestique non rémunéré, par sexe, et écarts hommes/femmes (2019)



Note : Ce graphique représente les écarts régionaux entre les sexes en termes de temps consacré au travail non rémunéré et domestique
 Source : Base de données Égalité femmes-hommes, Institutions et Développement OCDE (GID-DB), 2019.
<https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=GIDDB2019>

Le COVID-19 risque d'accroître la charge des soins non rémunérés aux personnes qui pèsent sur les femmes et les filles. La fermeture des écoles et des garderies impose aux parents de consacrer davantage de temps aux enfants, en supervisant la scolarisation à domicile, et de prendre soin des malades et des personnes âgées, en plus des activités ménagères et domestiques routinières (L'OBS/AFP, 2020^[51]). L'Analyse rapide des inégalités homme/femmes menée au sein de l'Autorité palestinienne (UN Women, 2020^[52]) suggère que celles-ci sont amplifiées par le manque d'appui, de ressources et d'orientations fournis aux membres du foyer en ce qui concerne l'apprentissage à distance. Dans la mesure où les normes sociales régionales valorisaient déjà, avant l'épidémie, les rôles traditionnels des hommes et des femmes au sein du ménage, il est probable que l'essentiel de cette charge supplémentaire incombe aux femmes. Selon des enquêtes récentes, la vaste majorité des hommes dans la région MENA considèrent encore que le premier rôle des femmes est de s'occuper du foyer, à hauteur de 87% et 72% des hommes en Égypte et au Maroc respectivement (UN Women/Promundo, 2017^[21]). De la même manière, l'Indice des Institutions Sociales et du Genre (SIGI) 2019 a mis en lumière le rôle crucial des normes sociales, avec 67% de la population MENA considérant que lorsqu'une femme travaille pour un salaire, les enfants en pâtissent (OECD, 2019^[22]). L'accroissement du travail domestique non rémunéré risque d'assigner plus encore les femmes à leur rôle reproductif et de conforter ces normes sociales dans la région. Une enquête récente²⁰ réalisée par le Centre du Monde arabe pour la recherche et le développement (AWRAB) a révélé que 68% des femmes au sein de l'Autorité palestinienne avaient fait état d'une augmentation de leurs obligations familiales, contre 44% des hommes.

Dans le même temps, les mesures de confinement accroîtront l'exposition des hommes aux tâches ménagères, ce qui pourrait constituer une opportunité pour évoluer vers une distribution plus équitable du

²⁰ L'enquête a été réalisée en ligne sur la base d'un échantillon de 650 Palestiniens socialement et économiquement actifs, entre le 13 et le 17 avril 2020. Les résultats de l'enquête sont disponibles ici : <http://www.awrad.org/en/article/10707/Coping-with-COVID-19-Pandemic-Impacts-and-Coping-Strategies-among-Palestinians>



travail domestique entre les sexes. Les entretiens avec les acteurs de la région indiquent que, si le confinement a pu conduire certains hommes et jeunes hommes à assumer davantage de travaux domestiques non rémunérés, ce phénomène se limite essentiellement aux familles urbaines, de catégories sociales supérieures et plus éduquées²¹.

Violences à l'égard des femmes

Les chiffres officiels indiquent qu'environ 35% des femmes mariées de la région MENA ont été victimes de violences domestiques à un moment donné de leur vie, ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne mondiale à 33% (UN Women/ESCWA, 2017^[53]). Une étude d'ONU Femmes et Promundo indique qu'il existe une forte conviction chez les femmes comme les hommes de certains pays de la région, selon laquelle les femmes devraient endurer la violence du conjoint afin de préserver la cohésion familiale²² (UN Women/Promundo, 2017^[21]). Avant l'épidémie du COVID-19, respectivement 34% et 29% des femmes âgées de 15 à 49 ans d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, justifiaient le recours à la violence domestique dans certaines circonstances (OECD, 2019^[22]). La violence à l'égard des femmes a en outre un coût économique lourd. En Égypte, les coûts induits par la violence domestique sur les femmes survivantes et leurs familles ont été estimés annuellement à au moins 127 millions EUR, sur la base des seuls coûts des faits les plus graves subis par ces femmes (CAPMAS, NCW and UNFPA, 2016^[54]).

Les mesures de confinement associées au ralentissement économique accentueront la vulnérabilité des femmes à la violence domestique

Les conclusions des enquêtes récentes indiquent que les mesures de confinement accroissent la vulnérabilité des femmes à la violence. Pour les victimes enfermées à leur domicile avec leur agresseur, le confinement augmente le risque de réitération des épisodes de violence. Depuis le début de la crise, les ONG et les gouvernements des pays MENA ont noté une augmentation des appels faisant état de violences domestiques vers les plateformes téléphoniques dédiées (Oxfam, 2020^[55]) ainsi que du nombre de plaintes déposées (Terriennes/AFP, 2020^[56]). En Jordanie, la Direction de la Protection des familles a annoncé une hausse de 33% des cas de violences domestiques dénoncés lors du premier mois du confinement. En Tunisie, à la date du 3 mai et depuis le début du confinement, 6 693 cas de violence avaient été déclarés au numéro national d'écoute téléphonique sur les violences domestiques, comprenant des violences verbales, morales, physiques et sexuelles.

Les conséquences socio-psychologiques de l'épidémie – notamment la pression et le stress au sein des familles, l'interruption des interactions sociales et les tensions au sein du foyer – peuvent croître fortement et constituer des moyens de justifier de nouveaux épisodes de violence. Les facteurs économiques peuvent également aller dans ce sens, dans la mesure où les hommes, qui sont socialement – et souvent juridiquement²³ – considérés comme chefs de famille, peuvent se sentir remis en cause dans cette position du fait d'une perte d'emploi ou de revenus.

²¹ En Algérie, par exemple, de nombreuses histoires de garçons aidant leurs mères et leurs sœurs ont été postées sur les réseaux sociaux. Des hommes ont aussi diffusé des photographies d'eux cuisinant, ces initiatives apparaissant toutefois comme des plaisanteries davantage que comme l'indication d'une participation active aux tâches du foyer.

²² Cette opinion est partagée par les hommes (90% en Égypte et 60% au Maroc), mais aussi par les femmes (70% en Égypte et 46% au Maroc).

²³ Les pays qui reconnaissent légalement les hommes comme chefs de foyer sont : le Bahreïn, l'Irak, la Jordanie, le Liban, l'Autorité palestinienne, Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Yémen, le Koweït, la



Cette vulnérabilité croissante aux violences domestiques est accentuée par la difficulté pour les victimes d'obtenir du soutien du fait des mesures de confinement et des couvre-feu. Selon l'Union jordanienne des femmes (JWU), les trois cliniques JWU créées pour aider les femmes survivantes aux violences dans le pays ont été fermées, et les personnels des centres d'accueil de femmes ont été réduits de 70% depuis le début de la crise (Oxfam, 2020^[55]). L'accès aux mécanismes judiciaires est également difficile, alors qu'il est crucial pour offrir une réelle réparation aux victimes et prévenir de nouvelles violences, compte tenu de la nature particulière des violences conjugales. Alors que la continuité des services est souvent assurée en ligne ou *via* des plateformes téléphoniques, les femmes, et particulièrement les plus vulnérables, peuvent ne pas avoir accès à internet ou au téléphone, ou ne pas avoir d'intimité suffisante pour faire usage de ces services pendant le confinement.

Les femmes vulnérables, et notamment les femmes des zones rurales, les réfugiées, les travailleuses domestiques et les femmes vivant dans les zones affectées par les conflits, sont plus susceptibles d'être exposées à l'exploitation sexuelle compte tenu de leur situation financière compliquée. Les enseignements tirés de l'épidémie Ébola en Afrique de l'Ouest suggèrent que les ménages dirigés par des femmes sont plus exposés aux violences à l'égard des femmes (Care, 2020^[6]). L'ONU Femmes met en garde contre la possibilité d'une augmentation des faits de harcèlement sexuel dans l'espace public dans la mesure où les rues et les transports publics sont vides en période de confinement (UN Women, 2020^[48]).

La santé sexuelle et reproductive des femmes et jeunes femmes

La mobilisation des ressources pour la réponse à l'urgence sanitaire provoquée par le COVID-19 peut causer des dysfonctionnements dans les principaux services de santé à destination des femmes et jeunes femmes, dont la santé sexuelle et reproductive. Les enseignements tirés de précédentes épidémies, comme Ébola et Zika, ont montré que lorsque les services sont surchargés, l'accès des femmes aux services de santé pré- et postnataux et à la contraception est réduit (UN Women, 2020^[57]). Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), il y a actuellement 8 millions de femmes enceintes dans la région MENA et 15,5 millions de femmes en âge de procréer qui ont besoin d'une aide humanitaire, et pour lesquelles les risques préexistants vont être accentués par la crise du COVID-19 (UNFPA, 2020^[58]). En outre, en Afrique du Nord, 13% des femmes avaient des besoins en matière de planning familial insatisfaits avant la crise (OECD, 2019^[22]). Cela fait naître des inquiétudes concernant l'augmentation probable des grossesses précoces et de la mortalité maternelle, si les ressources suffisantes pour ces services gynécologiques ne sont pas maintenues pendant la crise. L'UNFPA a déjà recensé des difficultés d'approvisionnement et des dysfonctionnements des services du fait des mesures de confinement dans les différents pays de la région (UNFPA, 2020^[58]). Une enquête auprès de sages-femmes en Tunisie a révélé qu'environ 50% des services de santé sexuelle et reproductive avaient été limités ou suspendus depuis le début de la crise du COVID-19 (UN Women, 2020^[59]).

Réponses politiques des pays MENA

Dans toute la région MENA, les gouvernements ont pris des mesures économiques pour atténuer les conséquences socio-économiques de la crise sur les ménages comme sur les entreprises. Cette section analyse ces réponses politiques au regard des inégalités femmes-hommes. Elle examine dans quelle mesure les femmes ont été intégrées aux processus décisionnels de réponse au COVID-19, en mettant en avant les efforts de certains pays pour collaborer avec les organisations nationales de femmes afin de prendre en compte les besoins des femmes dans l'élaboration des mesures de soutien économique. Elle

Syrie, la Mauritanie, la Tunisie, l'Algérie, Djibouti, l'Égypte, la Libye, le Maroc. Cette liste est tirée de [la base de données Égalité hommes/femmes, Institutions et Développement](#) utilisée pour alimenter l'Indice 2019 sur l'Égalité hommes/femmes et les Institutions sociales (SIGI).



met également en avant les mesures et initiatives ciblant spécifiquement les femmes pendant la crise, et fournit un aperçu de la manière dont les politiques socio-économiques générales mises en œuvre dans les pays MENA peuvent affecter les femmes particulièrement.

Veiller à une égale participation des femmes dans la réponse à la crise

Bien que les femmes représentent la majorité des personnels soignants dans de nombreux pays du monde, elles sont peu présentes dans les organes de décision qui gèrent la crise sanitaire et sociale à l'échelle mondiale. Les femmes constituent 20% des membres du Comité d'urgence de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le COVID-19 et 16% de ceux de la mission conjointe OMS-Chine sur le COVID-19 (Women in Global Health, 2020^[60]). Compte tenu du caractère urgent de la crise, il est vital d'inclure les institutions nationales dédiées à l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration des réponses à la crise, afin d'éviter que cette question soit laissée de côté, ainsi que des processus clés tels que les évaluations d'impact séxospécifiques. Ne pas inclure les femmes à la table des décideurs risque de priver les gouvernements et les organisations internationales de l'expertise nécessaire pour intégrer une perspective de genre dans la réponse à la crise (OECD, 2016^[61]; OECD/CAWTAR, 2014^[62]).

Plusieurs gouvernements MENA ont pris des initiatives pour intégrer les femmes aux processus de décision en réponse au COVID-19. Il existe toutefois des inquiétudes en ce qui concerne d'autres pays où cette nécessité n'a pas, ou peu, été prise en compte.

- En Algérie, un comité national de crise a été mis sur pied, incluant des représentants de différents ministères, dont le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme. Cela permettra au comité de tenir compte de la visée d'égalité femmes-hommes dans ses réflexions. Des unités de crise transversales ont en outre été créées à l'échelle des gouvernorats pour mettre en œuvre et assurer le suivi des actions en réponse à la crise. Elles incluent des acteurs de tous les secteurs concernés.
- En Tunisie, le ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors travaille en étroite collaboration avec le ministère des Finances pour prendre des mesures qui ciblent les femmes et les groupes vulnérables dans le contexte de la crise.
- En Égypte, le Conseil national des femmes (NCW) fait partie du comité chargé de l'élaboration des mesures visant à atténuer les conséquences de la crise sur les travailleurs du secteur informel. Le NCW a rédigé un rapport de synthèse qui offre des suggestions sur la manière de prendre en compte les besoins des femmes dans la définition des mesures sanitaires, sociales et économiques prises en réponse à la crise, dont un pilier portant sur les données ventilées par sexe (NCW, 2020^[63]). Le Conseil a récemment introduit un dispositif permettant le suivi hebdomadaire des mesures prises par le gouvernement pour répondre aux besoins des femmes dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La présidente du NCW fait par ailleurs partie du comité d'urgence du gouvernement créé en réponse à la pandémie.
- Au Liban, ONU Femmes travaille avec différents ministères pour faire en sorte que les femmes soient adéquatement ciblées par les différents volets des politiques de réponse au COVID-19, comme la protection sociale, la programmation de versements en espèces et la question des violences domestiques.
- Au Maroc, les structures existantes de coordination interministérielle ont été mobilisées en appui à l'intégration d'une perspective d'égalité femmes-hommes dans les politiques de réponse à la crise.
- Le Conseil national des femmes jordaniennes (JNCW) a rédigé, en collaboration avec ONU Femmes, un rapport incluant des recommandations concernant la prise en compte des enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes dans la définition des politiques de réponse à la crise



(JNCW/UN Women, 2020^[64]). Néanmoins, celles-ci ne se sont pas encore traduites au niveau de la stratégie du gouvernement. ONU Femmes Jordanie fournit également un appui technique et des conseils stratégiques aux acteurs nationaux chargés de concevoir et de mettre en place la politique du gouvernement sur l'intégration de la question des inégalités femmes-hommes, la collecte de données ventilées par sexe et l'analyse des indicateurs macroéconomiques à travers une optique de genre.

Dans certains pays, les femmes jouent par ailleurs un rôle important dans les instances dirigeantes d'autres institutions impliquées dans la gestion de la crise, comme les banques centrales et les syndicats.

- En Égypte, la Direction de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) de la Banque centrale, dirigée par une femme, a lancé une initiative conjointe avec la Fédération des banques égyptiennes pour aider le gouvernement à financer des transferts d'argent mensuels au profit des travailleurs informels aux rythmes irréguliers. Si l'on tient compte du fait que 80% des gestionnaires de la RSE au sein des banques égyptiennes sont des femmes, cela représente un domaine clé dans lequel les femmes dirigeantes peuvent activement contribuer à la conception et au soutien des réponses financières à la crise.

Mesures ciblant spécifiquement les femmes

Seul un petit nombre d'actions publiques jusqu'à présent ont été dirigées spécifiquement à soutenir les femmes face aux **répercussions économiques** de la crise.

- Plusieurs gouvernements ont pris des mesures dédiées aux femmes qui travaillent dans le secteur public, par exemple en leur octroyant des congés payés, comme cela a été le cas en Irak²⁴.
- En Égypte, le gouvernement a augmenté les allocations mensuelles aux femmes responsables de communautés dans les zones rurales, de 300 EGP (22 USD) à EGP 900 (57 USD).
- Au sein de l'Autorité palestinienne, des mesures ont été prises au bénéfice des mères qui travaillent, alors que les écoles et les garderies étaient contraintes de fermer leurs portes. Le gouvernement a notamment demandé aux entreprises de permettre à leurs employées ayant des enfants de moins de 10 ans de prendre des congés payés exceptionnels, ou de leur proposer des conditions de travail flexibles. Des mesures similaires ont été prises en Égypte, où les femmes enceintes et mères d'enfants de moins de 12 ans ont obtenu un congé exceptionnel, conformément à un décret permettant à toutes les mères qui travaillent de répondre à leurs obligations familiales sans perdre leur emploi. Ces mesures peuvent toutefois être perçues comme contribuant à renforcer les stéréotypes selon lesquels la garde des enfants incombe exclusivement aux femmes, même lorsque les deux parents travaillent.
- En Tunisie, le ministère de la Femme, de la Famille, des Enfants et des Seniors a passé un accord avec la Banque de solidarité tunisienne pour donner aux travailleuses domestiques la possibilité de contracter un prêt d'un montant maximal de 1 000 TND (345 USD) à des conditions préférentielles, afin de limiter les conséquences économiques de la crise sur les femmes qui appartiennent à cette catégorie vulnérable de travailleurs.

Un soutien aux **femmes entrepreneures** est également apporté par les gouvernements des pays MENA, en collaboration avec les organisations internationales, sous différentes formes :

- En Égypte, le ministère du Commerce et de l'Industrie, en partenariat avec NCW et UNIFEM, fournit un appui financier et technique aux entreprises dirigées par des femmes, notamment au travers de services de consultance et du développement de plateformes numériques. Un intérêt particulier a été prêté à la mise en place de mécanismes d'appui qui permettent à ces femmes

²⁴ Information fournie par Muna Zalzal, Directrice pays du CIPE pour l'Irak.



d'accéder au commerce en ligne afin de vendre leurs productions depuis leur domicile. Le ministère égyptien des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) a entrepris un processus de numérisation de son programme de formation à l'entrepreneuriat qui cible les femmes entrepreneurs, afin de continuer à diffuser largement les supports et contenus de formation pendant la crise. Le ministère des TIC a en outre lancé un ensemble de programmes éducatifs visant à soutenir les femmes dans les domaines de la commercialisation et de la vente en ligne.

- Au Maroc, la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) a lancé un programme de formation en ligne dédié aux femmes entrepreneurs, dans le cadre de l'Initiative pour l'inclusion financière de l'Union Européenne (UE). Les sessions de formation offrent à ces femmes des outils de gestion de crise et de commercialisation en ligne qui accroîtront leur résilience et leur permettront de préparer l'après-crise. L'Association des femmes entrepreneurs du Maroc (AFEM) a en outre créé une plateforme appelée « Ensemble contre le Covid », qui fournit de l'information sur les outils clés permettant aux femmes de mieux gérer leurs entreprises pendant la crise, notamment concernant la prévention des risques, les mesures de soutien aux employés et les plateformes de formation en ligne.
- En Tunisie, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (UNIDO) fournit des formations et du mentorat aux femmes entrepreneurs au travers de plateformes en ligne. UNIDO travaille en étroite collaboration avec des acteurs nationaux pour ajuster ses programmes et priorités en matière d'appui technique aux besoins changeants liés à la crise.
- Au sein de l'Autorité palestinienne, ONU Femmes a travaillé en collaboration avec le ministère de l'Économie et l'Autorité monétaire palestinienne pour rassembler des données macroéconomiques sur l'impact de la crise sur les femmes entrepreneurs, afin de contribuer aux politiques et à la programmation en matière d'appui aux TPME dirigées par des femmes. L'organisation facilite en outre des réunions entre le gouvernement et les associations de femmes entrepreneurs pour favoriser la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans la réponse à la crise. ONU Femmes et les organisations de la société civile fournissent dans ce contexte un appui technique aux TPME dirigées par des femmes en matière de commercialisation en ligne et de planification de la continuité de l'activité de manière à garantir la viabilité des entreprises pendant et après la crise.
- Plusieurs organisations internationales, comme l'OIT, UNIDO, la Société Financière Internationale (IFC) et ONU Femmes, collectent des données ventilées par sexe à travers des enquêtes sur la manière dont les femmes entrepreneurs de la région MENA et leurs entreprises sont affectées par la crise, ainsi que sur leurs besoins et demandes dans un tel contexte.

La plupart des efforts ciblés sur les femmes mis en œuvre par les gouvernements ont porté sur la hausse des **violences à l'égard des femmes** durant la pandémie et l'accompagnement des victimes. La société civile et les organisations internationales jouent un rôle crucial pour soutenir et compléter ces initiatives.

- En Tunisie, où les mesures de confinement empêchent les femmes victimes de violences domestiques d'accéder aux structures ordinaires de soutien tels que les centres d'accueil pour femmes, le ministère de la Femme, de la Famille, des Enfants et des Seniors a ouvert un nouveau centre offrant la possibilité aux victimes de violences de se mettre en quarantaine pendant 14 jours avant d'intégrer les centres traditionnels. En outre, la ligne nationale d'écoute fonctionne désormais sans interruption, et un service de soutien psychologique par téléphone a été créé pour les victimes de violence. L'Union nationale des Femmes tunisiennes (UNFT) propose également un service d'aide juridique téléphonique aux femmes en danger et aux victimes de violences domestiques pendant le confinement.
- Au Maroc, la Commission nationale d'Appui aux femmes victimes de violences (CNPCFVV) du ministère de la Justice a réalisé, en coopération avec le Conseil européen, un court-métrage de



sensibilisation à la violence à l'égard des femmes dans le contexte des mesures de confinement liées au COVID-19. L'Union nationale des Femmes marocaines (UNFM) a conçu une application téléchargeable sur les téléphones portables qui permet de localiser l'adresse d'une victime de violence lorsqu'un appel est passé en urgence. Cette plateforme travaille en partenariat avec le ministère de la Justice, ainsi qu'avec la gendarmerie nationale et la police. Dans la ville de Guelmim, le Procureur royal a annoncé la création d'une plateforme en ligne permettant aux femmes et aux enfants victimes de violence de porter plainte à distance pendant la période de confinement.

- Au Liban, la Commission nationale pour les Femmes libanaises, en coopération avec les Forces de sécurité intérieure (FSI), a créé une nouvelle ligne téléphonique pour les victimes de violences, suite à l'augmentation des plaintes pour violences domestiques durant le confinement. Cette ligne d'écoute, directement reliée au centre des opérations des FSI, doit permettre d'apporter des réponses rapides aux cas de violences familiales. Une circulaire du Procureur général de la Cour de Cassation a dans le même temps été publiée exigeant l'ouverture immédiate par la police judiciaire de dossiers pour tous les cas de violences déclarés, même sans témoin. L'ONG de défense des droits de l'homme Abaad a travaillé avec le gouvernement à la distribution de kits contenant des produits de première nécessité, des brochures de soutien et des informations sur la ligne téléphonique à destination de femmes susceptibles d'être victimes de violences domestiques (Trevo, 2020^[65]). Le bureau du PNUD au Liban s'est par ailleurs associé à plusieurs organisations de la société civile pour lancer une campagne d'information en ligne au sujet des différents mécanismes de soutien à disposition des femmes victimes de violences domestiques.
- En Jordanie, à la suite de la fermeture des Espaces protégés pour les femmes et les jeunes filles du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) et de la suspension des activités des centres communautaires, le HCR a adapté les modalités de fonctionnement de son programme pour continuer à offrir une protection et un appui aux femmes réfugiées victimes de violences fondées sur le genre (VFG).
- Au sein de l'Autorité palestinienne, le Cabinet a adopté un ensemble de 13 mesures visant à garantir la sécurité des femmes victimes ou survivantes de violences pendant la crise. Ces mesures incluent la reconnaissance par le gouvernement du caractère « essentiel » des services aux femmes victimes de violences, la mise à disposition par le ministère de la Santé de tests COVID-19 pour les femmes et les enfants victimes avant leur transfert dans les centres d'accueil, leur protection par la police jusqu'à l'obtention du résultat du test, et la mise en place par les centres et le ministère de la Santé de lieux de quarantaine au sein des centres existants²⁵.

Des mesures spécifiques ont été prises en lien avec la **santé reproductive des femmes**.

- Le ministère libanais de la Santé publique, en partenariat avec l'UNFPA, a mis en place un comité pour répondre aux questions liées à la grossesse dans le contexte de la pandémie du COVID-19. Ce comité établira un système de suivi de la santé des femmes enceintes, en concevant des protocoles opérationnels spécifiques pour les soignants, et diffusera des ressources de sensibilisation à destination des femmes enceintes.
- Le gouvernement égyptien a adopté des mesures de prise en charge des besoins maternels des femmes, en particulier les femmes enceintes et les mères d'enfants handicapés. Le ministère de la Santé et de la Population a pris des initiatives pour distribuer pendant trois mois des méthodes contraceptives et maintenir des services de santé reproductive pour les femmes.
- L'UNFPA a aussi renforcé ses actions dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive dans les zones affectées par des conflits (UNFPA, 2020^[58]). En Syrie, elle travaille avec le ministère de la Santé à la continuité des soins pré- et postnataux, notamment à travers la création de cliniques

²⁵ Conseil palestinien des ministres, Décisions sur les procédures d'orientation des femmes victimes/rescapées de violence pendant l'urgence, 28 avril 2020.



mobiles dédiées pour répondre aux besoins des femmes enceintes. Au Yémen, l'UNFPA fournit un appui à la Direction de la Santé reproductive du principal hôpital chargé du traitement des cas de COVID-19 dans le pays.

Réponses économiques globales

En plus de mesures de santé publique, la plupart des pays MENA ont adopté une série de politiques budgétaires et monétaires visant à atténuer les effets socio-économiques négatifs de la pandémie sur les entreprises et les ménages. Cette section analyse la manière dont la mise en œuvre de ces mesures généralistes peut affecter les femmes de la région. En effet, bien que ces mesures ne ciblent pas spécifiquement les femmes, elles peuvent avoir des conséquences sexospécifiques. Les gouvernements pourraient utiliser cette opportunité pour prendre en compte ces considérations dans la mise à jour et la révision des mesures adoptées, notamment lors de la phase de reprise économique.

Appui aux PME et aux secteurs dans lesquels les femmes représentent une part importante de la main d'œuvre

Les gouvernements MENA ont pris des initiatives pour soutenir les entrepreneurs et les PME. De telles mesures peuvent être d'une grande importance pour les femmes, dans la mesure où la vaste majorité de l'emploi féminin du secteur privé dans la région est concentré dans les entreprises de petite taille.

- **Des instruments financiers dédiés** ont été mis en place pour permettre aux petites entreprises de faire face aux conséquences immédiates de l'épidémie et accroître leurs chances de survie. Aux Émirats Arabes Unis (ÉAU), des garanties gouvernementales ont été mises en place au bénéfice des PME, tandis qu'en Tunisie, un fonds de 300 millions TND (103 millions USD) a été créé pour offrir des mécanismes financiers d'aide et de promotion des PME. Dans la plupart des pays, le remboursement des prêts et des crédits a été reporté de 3 à 6 mois pour les PME. En Égypte, l'Agence de développement des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (MSMEDA) a mis en place un **prêt exceptionnel pour aider ces entreprises à surmonter la crise** et répondre aux besoins de liquidités pour couvrir les coûts de fonctionnement et de production. Cette initiative peut être d'une grande importance pour les projets dirigés par des femmes, qui représentaient 69% des projets soutenus par la MSMEDA en 2019²⁶.
- Des efforts ont aussi été menés pour **améliorer les opportunités de refinancement** des PME. C'est le cas au Maroc, où la Banque centrale a pris des mesures pour renforcer le programme de refinancement spécifique des TPPME en offrant des crédits de fonctionnement en plus des crédits d'investissement et en augmentant la fréquence du refinancement.
- En Égypte, l'Autorité de régulation financière (FRA) a annoncé une série de **mesures d'aide à l'activité de microfinance**, dont des services financiers gratuits pour les clients réguliers, un report de 50% des règlements sans pénalités, et une réduction des frais administratifs pour les financements en cours. Ces mesures bénéficieront en premier lieu aux femmes, qui représentaient 70% des bénéficiaires de microcrédits en 2018 (Alliance for Financial Inclusion, 2019^[66]).

Les mesures de stimulation économique annoncées dans plusieurs pays fournissent en outre un soutien spécifique aux **secteurs qui comptent une large main d'œuvre féminine**. C'est en particulier le cas du secteur manufacturier, sévèrement affecté par la crise, dont certains pans emploient une main d'œuvre très féminisée, comme l'industrie du vêtement. Les formes les plus communes d'appui aux entreprises de ces secteurs ont consisté en des allègements fiscaux. En Arabie saoudite, une réduction de 30% sur les

²⁶ Information fournie par El Sayed Torki, Fédération des Industries égyptiennes.



factures de services publics a été accordée aux entreprises des secteurs manufacturier et agricole. Oman a aussi suspendu le paiement des taxes municipales, des frais gouvernementaux et des loyers pour toutes les entreprises des zones industrielles pendant trois mois. De telles mesures devraient aider les entreprises à limiter les licenciements, qui affecteraient les femmes en priorité, en raison des stéréotypes de genre qui sous-tendent les décisions des employeurs quant aux employés à prioriser, en plus des caractéristiques des emplois occupés par des femmes, qui les rendent plus facilement licenciables (voir la section sur l'emploi). Tous les pays de la région ne sont toutefois pas en mesure d'adopter des mesures d'allègements fiscaux, quel que soit leur volontarisme en matière de lutte contre les inégalités de genre. Dans certains pays, comme le Liban, qui connaissaient déjà une grave crise économique avant l'épidémie de COVID-19, les marges de manœuvre fiscale sont très limitées.

Appui aux travailleurs confrontés à une perte d'emploi et de revenus

La première partie de cette note montre que les femmes sont particulièrement vulnérables à la perte d'emplois et de revenus suscitée par la crise. Par conséquent, les politiques visant à protéger les travailleurs et les aider à maintenir leurs conditions de vie en cas de perte de revenus sont d'une grande importance pour les femmes. **Des mesures de préservation des revenus** ont été adoptées dans plusieurs pays pour atténuer les pertes de salaires.

- Au Bahreïn, les employés du secteur privé enregistrés par l'Organisation nationale de l'Assurance sociale recevront une compensation équivalente à leur salaire jusqu'à la fin du mois de juin 2020.
- En Jordanie, deux programmes ont été mis en œuvre pour compléter les salaires des employés inscrits ou non auprès de la Corporation de la sécurité sociale (SSC). Le premier programme prend en charge 50% des salaires des travailleurs des entreprises enregistrées auprès de la SSC, jusqu'à 500 JOD (705 USD). Les employeurs sont tenus de continuer à payer 20% des salaires, avec un plafonnement de 250 JOD (352 USD) par employé. Dans le second programme, qui cible les compagnies non inscrites auprès de la SSC, les employés recevront 150 JOD (211 USD).
- Au Maroc, les employés enregistrés auprès du fonds de pension national qui ont perdu leur emploi lors de la crise recevront une indemnité mensuelle de 2 000 MAD (200 USD) pendant trois mois, financée par le Fonds spécial de gestion de la pandémie du coronavirus. Ces employés pourront aussi bénéficier du report des échéances des prêts bancaires (crédits à la consommation et d'achat) jusqu'au 30 juin 2020. En outre, en ce qui concerne les individus qui ont vu leurs revenus réduits du fait de la crise, l'État et le secteur bancaire prendront en charge tous les intérêts intermédiaires produits par le report des échéances bancaires relatives au logement et à la consommation entre mars et juin 2020.

Les indemnités de chômage et la couverture maladie ont aussi été étendues dans plusieurs pays.

- En Jordanie, les employés des secteurs du tourisme, du transport et du commerce en congés sans solde du fait de l'interruption de l'activité économique peuvent percevoir des indemnités de chômage.
- Au Liban, où les femmes représentent 80% du personnel infirmier, le gouvernement a octroyé des congés maladie payés aux personnels soignants des hôpitaux.

Des restrictions sur les licenciements ont été mises en place dans différents pays afin de protéger les employés dans le contexte de crise. De telles mesures peuvent constituer une protection clé pour les emplois des femmes, qui sont plus susceptibles d'être affectés par les licenciements en période de crise.

- En Arabie saoudite, les entreprises qui bénéficient d'une subvention d'État quelle qu'elle soit ne sont pas autorisées à mettre un terme aux contrats de leurs employés en invoquant la de force majeure.



- En Jordanie, le Décret d'État n°6 établit des règles strictes en matière de rupture d'un contrat de travail pendant le confinement²⁷.
- Au Qatar, le ministère du Développement administratif, du Travail et des Affaires sociales encadre lui aussi les dispositions contractuelles pour protéger les travailleurs. Les employeurs peuvent rompre les contrats de travail pendant la crise, mais uniquement sous certaines conditions, comme le respect du délai de notification obligatoire, le paiement de toute somme due à l'employé, le maintien des bénéfices en termes de logement, de prestations alimentaires ou de d'indemnités aux employés selon les modalités prévues par le contrat et la prise en charge des coûts de rapatriement des employés migrants dans leur pays.

Certains pays ont aussi mis en place ou systématisé **des conditions de travail flexibles** afin de garantir une sécurité de l'emploi aux travailleurs, femmes incluses. Ces pratiques de flexibilité dans les secteurs public comme privé, si elles se prolongeaient après la crise, pourraient représenter une opportunité pour l'autonomisation économique des femmes sur le long terme, en facilitant leur accès au travail.

- En Égypte, où une femme sur deux est employée dans le secteur public (World Bank, 2018^[67]), le gouvernement a annoncé que le travail à distance concernerait tous les employés du secteur public.
- Des mesures similaires ont été prises à Oman, où 70% des employés de l'État ont travaillé à domicile pendant le confinement.
- Le gouvernement tunisien a aussi adopté de nouveaux horaires de travail dans le secteur public sous la forme d'une « session unique » de 5 heures travaillées, soit de 8h à 13h, soit de 9h30 à 14h30, afin d'éviter la surcharge dans les bâtiments administratifs et dans les transports publics.
- Au Maroc, à la suite de l'annonce du confinement, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme administrative a adopté une circulaire facilitant le recours au télétravail et à d'autres dispositifs de travail flexibles afin de maintenir les administrations publiques ouvertes avec seulement une présence physique indispensable sur les sites.
- Les ÉAU ont publié un décret limitant la présence physique des employés des entreprises du secteur privé à 30% de la main d'œuvre totale. Ce décret fait aussi mention de groupes spécifiques de travailleurs à qui des dispositifs de télétravail doivent être proposés en priorité, comme les femmes enceintes et les femmes qui ont des enfants en bas âge.

²⁷ Selon le Décret d'État n°6, il n'est légal de mettre fin à un contrat de travail pendant un état d'urgence que dans les cas suivants :

- a. La mort d'un employé ou l'incapacité d'un employé de faire son travail, sous condition de production d'un justificatif médical ;
- b. L'employé peut faire valoir ses droits à la retraite conformément à la législation sur la Sécurité sociale ;
- c. L'employé usurpe l'identité d'un autre individu ou présente de faux certificats ou documents afin de se procurer un avantage, ou d'infliger un désavantage à un autre ;
- d. L'employé est condamné par une décision judiciaire définitive pour un crime ou un délit, qui porte atteinte à l'honneur et à la morale ;
- e. L'employé est surpris en état d'ébriété ou sous l'emprise d'un autre psychotrope, ou commet un acte transgressant la morale publique sur son lieu de travail ;
- f. L'employé agresse son employeur, son responsable hiérarchique, un supérieur, un autre employé ou une quelconque autre personne pendant le travail, ou en rapport avec ce travail, physiquement ou oralement.



Les syndicats de la région jouent également un rôle important pour protéger les travailleurs pendant la crise. Ces initiatives sont d'une importance particulière pour les femmes, dont les droits et les besoins peuvent être plus souvent négligés par les employeurs dans un contexte de crise.

- En Tunisie, les deux principales organisations de travailleurs et d'employeurs (l'UGTT et l'UTICA) ont passé un accord avec le gouvernement pour garantir le maintien de la totalité des salaires dans différents secteurs²⁸ où les femmes représentent une proportion importante de la main d'œuvre, comme l'agriculture et l'industrie du vêtement.
- En Jordanie, après que le gouvernement ait décidé de fermer toutes les entreprises publiques et privées, le Syndicat des enseignants a créé un fonds d'environ 705 000 USD d'appui aux employés ayant perdu leurs revenus pendant la crise.
- Au sein de l'Autorité palestinienne, la Fédération générale palestinienne des syndicats travaille en collaboration étroite avec le ministère du Travail et contribue au Fonds national pour fournir une aide financière à près de 40 000 employés hommes et femmes affectés par la pandémie.
- Au Koweït, la Fédération des syndicats koweïtiens (KTUF) collabore étroitement avec l'Autorité publique de la main d'œuvre pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrés par les travailleurs migrants pendant la pandémie, tels que les permis de résidence expirés, le retard dans le paiement des salaires, et les conditions de vie difficiles dans des logements exigus (Connel, 2020^[68]).
- Les syndicats et les ONG ont appelé les gouvernements du Bahreïn, du Koweït, d'Oman, d'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis à assurer une protection adéquate des travailleurs migrants (dont les domestiques) dans le cadre de leur réponse au COVID-19 (Business & Human Rights Resource Centre, 2019^[69]). Leurs demandes incluent la fourniture d'un équipement de protection adapté, le versement d'un salaire minimum et l'égalité d'accès aux tests et à la prise en charge médicale.

Appui aux travailleurs du secteur informel

Fournir et renforcer le soutien aux revenus des travailleurs qui perdent leur emploi est difficile dans une région où 68% de l'emploi est informel (Bonnet, 2019^[70]). Bien que l'emploi informel soit une source d'emplois plus importante pour les hommes (69%) que pour les femmes (62%) (Bonnet, 2019^[70]), la surreprésentation des femmes dans les catégories les plus vulnérables de l'emploi informel souligne le besoin d'une réponse plus ciblée qui garantisse la prise en compte suffisante des femmes dans la réponse économique.

Plusieurs gouvernements ont pris des initiatives pour fournir **une assistance sociale aux travailleurs informels**.

- En Égypte, le ministère de la Main d'œuvre a alloué 50 millions EGP (2,9 millions USD) pour les travailleurs saisonniers ayant perdu leur emploi du fait de l'épidémie de COVID-19. Dans le cadre de cette initiative, environ 1,5 million de travailleurs ont été déclarés éligibles à une indemnité mensuelle de 500 EGP (environ 32 USD), versée en liquide. Selon le ministère, 40% des travailleurs concernés sont des femmes. Cette initiative a été appuyée par une collaboration entre la Banque centrale d'Égypte et l'Union des banques pour mobiliser 530 millions EGP (33,7 millions USD) au titre des budgets de responsabilité sociale des banques (RSE) afin de financer ces versements mensuels.

²⁸ Dans ce programme, le gouvernement paie 200 TND (environ 70 USD) à chaque travailleur, le reste du salaire étant pris en charge par l'employeur. L'accord couvre la pêche et l'agriculture, la construction, les industries du métal, du vêtement et de la chaussure, le transport, et le secteur hôtelier, notamment. Information fournie par Pamela Beecroft, Responsable Senior de Programme, CIPE Maghreb.



- En Jordanie, 27 millions JOD (38 millions USD) ont été alloués au Fonds national d'aide afin de mettre en œuvre un programme d'assistance financière aux travailleurs journaliers. Plus de 200 000 familles de travailleurs journaliers ont bénéficié de cette initiative lors de la première phase du programme.
- Le Maroc et la Tunisie ont approuvé des dispositifs d'aide financière pour les ménages travaillant dans le secteur informel. Au Maroc, les versements vont de 800 MAD (78 USD) pour les ménages de deux personnes ou moins, à 1 200 MAD (117 USD) pour les ménages de quatre personnes ou plus. Ce programme cible aussi les travailleurs informels qui ne sont pas inscrits dans le dispositif national d'assistance sociale. En Tunisie, les ménages qui ne sont bénéficiaires d'aucun programme d'assurance sociale recevront un paiement de 200 TND (68 USD), et ceux qui cotisent au système de sécurité sociale recevront 50 TND (17 USD).
- Au sein de l'Autorité palestinienne, le gouvernement a créé un fonds national d'appui aux travailleurs journaliers et aux entreprises du secteur informel. On estime que 9 000 entreprises informelles ont été enregistrées et que 200 000 familles bénéficieront de ce programme²⁹.

Appui aux populations vulnérables

Bien que la pandémie mette en péril les conditions de vie de nombreux groupes sociaux, le niveau en moyenne plus faible des revenus des femmes, leur patrimoine moindre, leurs responsabilités familiales plus lourdes et leur représentation plus importante dans des emplois surexposés, rendent les femmes plus susceptibles d'être en situation de vulnérabilité. Les politiques publiques qui ciblent les ménages à faibles revenus seront par conséquent d'une grande importance pour atténuer les effets économiques de la crise du COVID-19 sur les femmes et les filles.

Les gouvernements MENA ont pris des initiatives pour faciliter l'accès des familles à faibles revenus, dont les réfugiés, aux subventions publiques. L'une des stratégies a été d'étendre les **programmes d'assistance sociale** ou de mettre en place des mesures *ad hoc*. Divers pays de la région possédaient déjà des programmes de versements en espèces à destination des ménages les plus vulnérables. La plupart de ces programmes ont recouru à une forme de sélection, souvent en identifiant les foyers sans homme contribuant aux revenus de la famille ou dont les membres adultes sont incapables de travailler (les personnes âgées, les handicapés et les veuves) (IPC-IG, 2019^[71]).

- En Jordanie, 25 000 nouveaux ménages ont été inscrits au programme d'assistance sociale *Takaful*. Le gouvernement jordanien a par ailleurs pris des mesures pour permettre le maintien de l'accès aux services nationaux de santé aux réfugiés qui ne sont généralement pas pris en charge par les mécanismes de protection sociale nationaux. Le gouvernement travaille avec le HCR à la création d'un « filet de sécurité » financier pour les familles de réfugiés conformément aux priorités et critères d'éligibilité de la politique d'urgence du ministère du Développement social (UNHCR, 2020^[72]).
- En Égypte, les programmes de versements en espèces *Takaful* et *Karama* ont été étendus à 160 000 ménages supplémentaires. Cette mesure devrait bénéficier surtout aux femmes, qui représentent déjà 88% des bénéficiaires des programmes en Égypte. Le ministère de la Solidarité sociale prépare par ailleurs une évaluation séxospécifique de la vulnérabilité dans le cadre de ses différents programmes d'assistance sociale³⁰.

²⁹ Information fournie par Karim Shaaban, Directeur de Programme CIPE, région Proche-Orient.

³⁰ Information fournie par Sherihan Habib, UNIDO Égypte.



- Le ministère tunisien des Affaires sociales a annoncé, à la fin du mois de mars, le lancement de mesures exceptionnelles d'assistance sociale ciblant les ménages plus désavantagés. Les bénéficiaires incluent les ménages comportant des enfants, des personnes âgées ou handicapées, ainsi que les ménages relevant du programme au bénéfice des familles nécessiteuses.
- En Arabie saoudite, le ministère des Ressources humaines et du Développement social a alloué 500 millions SAR (133 millions USD) au Fonds saoudien de Développement, afin d'aider les personnes qui ont des difficultés à faire face aux conséquences de la crise, notamment les personnes âgées, les veuves, les handicapés, les familles de prisonniers et les femmes divorcées.
- Au sein de l'Autorité palestinienne, le ministère du Développement social et le secteur privé se sont associés pour créer un fonds national de 17 millions ILS (4,85 millions USD), *Waqfet Izz*, qui fournit une assistance financière aux familles les plus vulnérables, dont les réfugiés et les travailleurs affectés par la pandémie.

La technologie peut jouer un rôle clé en facilitant les transferts exceptionnels d'argent aux ménages ou aux travailleurs qui ne sont pas recensés dans les dispositifs de protection sociale ordinaires.

- Au Maroc, une plateforme électronique a été mise en place pour permettre aux travailleurs informels non affiliés au programme national d'assistance médicale RAMED de faire une demande de compensation financière, dans le cadre du plan d'intervention du gouvernement au COVID-19.
- La Jordanie examine aussi les possibilités d'inscription en ligne pour accélérer la prise en charge de 25 000 nouveaux ménages par le programme d'assistance sociale *Takaful*. Le gouvernement explore également activement l'usage des paiements en ligne et des portefeuilles numériques, d'une grande importance en temps de crise.
- Des initiatives utilisant les technologies numériques pour favoriser l'accès aux dispositifs de protection sociale existaient déjà en Tunisie, où une application mobile appelée *Ahmini* a été créée en 2019 pour favoriser l'intégration de 500 000 femmes des zones rurales dans le Fonds national de sécurité sociale (Tiss, 2019^[73]). Il y a cependant une grande marge d'amélioration pour mobiliser pleinement le potentiel des technologies numériques, puisqu'à cette date, seulement 15 000 des femmes ciblées ont été enregistrées *via Ahmini*.
- En Jordanie, les organisations internationales qui interviennent dans les camps de réfugiés de Za'atari et d'Azraq s'appuient sur la technologie pour continuer à atteindre les populations réfugiées pendant le confinement. Un exemple pertinent est le programme de versement d'argent par la *blockchain* d'ONU Femmes, qui a permis à 200 femmes réfugiées de percevoir des allocations dans le cadre des programmes de rémunération contre travail.

D'autres stratégies ont consisté en un **soutien en nature aux familles en grande difficulté**. Des campagnes de distribution de biens de première nécessité (alimentation, produits d'hygiène, etc.) ont été lancées dans plusieurs pays. Bien que les femmes ne soient pas explicitement ciblées par ces mesures, elles en bénéficieront sans doute largement dans la mesure où elles sont surreprésentées parmi les ménages vulnérables.

- En Jordanie, la Corporation de la sécurité sociale a annoncé qu'elle fournirait des paniers alimentaires à 100 000 ménages vulnérables supplémentaires incluant un membre de plus de 70 ans ou des travailleurs journaliers. Dans le cadre de l'initiative « Leur revenu journalier, c'est notre affaire » lancée par Naua, programme de la Fondation du Prince héritier, 63 000 paniers alimentaires ont été distribués aux familles des travailleurs journaliers.
- Une initiative similaire a été lancée par le ministère irakien du Travail et des Affaires sociales afin de fournir des paniers alimentaires d'une valeur de 15 USD aux ménages pauvres recensés dans la base de données du Programme de versements en espèces.

Au-delà des mesures publiques, plusieurs initiatives ont été prises par le **secteur privé, les organisations de la société civile et les organisations de femmes** pour aider les populations vulnérables, et



notamment les femmes, à faire face aux conséquences de la crise. La pandémie a en particulier amené les associations professionnelles des pays MENA à s'associer avec les acteurs locaux et internationaux du développement pour atteindre les populations les plus vulnérables.

- En Égypte, la Fédération des Industries égyptiennes (FEI) appuie une initiative de l'UNFPA qui vise à fournir de l'équipement médical de protection à 50 000 femmes travaillant en première ligne de la réponse médicale à l'épidémie, et distribuer des trousseaux hygiéniques aux femmes et jeunes filles en quarantaine ou en isolement, ainsi qu'à des populations à haut risque et vulnérables tels que les réfugiés et les demandeurs d'asile. Dans ce cadre, la FEI a appelé ses membres à réaffecter de leurs budgets de responsabilité sociale au financement de cette initiative.
- En Tunisie, l'Union nationale des Femmes tunisiennes (UNFT), en coopération avec d'autres ONG dédiées aux femmes, a lancé des campagnes de distribution d'aide en nature à destination des ménages les plus nécessiteux dans plusieurs gouvernorats du pays, y compris des travailleurs migrants d'Afrique subsaharienne. L'UNFT fournit également des masques et des équipements de protection aux catégories de femmes les plus exposées à l'épidémie, comme celles qui travaillent en tant qu'agents d'entretien ou dans le secteur agricole. L'UNFT a en outre lancé des campagnes de sensibilisation qui ciblent les femmes des zones isolées qui manquent d'accès à l'information sur la pandémie, afin de leur fournir une information médicale actualisée et précisée, et les encourager à appliquer les mesures de confinement.

Éléments de réflexion pour après-crise

La crise a accentué les **stéréotypes existants** dans les pays MENA sur le rôle des hommes et des femmes. Elle a intensifié la perception selon laquelle les emplois des hommes (en tant que chefs de famille) devraient être priorités par rapport aux emplois des femmes en temps de crise. La charge de travail domestique non rémunéré, qui pèse déjà lourdement sur les femmes, s'est davantage accrue dans le contexte de la pandémie du COVID-19, alors que le travail des hommes est privilégié et que les femmes doivent gérer leurs enfants déscolarisés et des tâches familiales supplémentaires. Les filles qui n'ont par ailleurs plus accès à l'éducation courent le risque de ne pas retourner à l'école si l'éducation de leurs frères est privilégiée.

Cette crise a mis en évidence les **taux élevés d'activité informelle** dans la région et le fait que nombreuses catégories de travailleurs ne sont pas couverts par les dispositifs de protection sociale. Les pays mettent en place des mesures de protection sociale *ad hoc* comme les transferts d'argent liquide. Ces initiatives pourraient susciter une réflexion de long terme sur le besoin de réformer les dispositifs nationaux de protection sociale et de supprimer les dispositions discriminatoires de la législation sur la sécurité sociale qui entravent l'accès des femmes à la protection sociale.

Alors que la crise a mis en lumière des vulnérabilités préexistantes, elle a également souligné **le rôle majeur et le potentiel des femmes dans les pays MENA**. Non seulement les femmes représentent la majorité de ceux qui travaillent en première ligne de la réponse médicale d'urgence dans les secteurs de la santé, du travail social, des soins aux personnes et de l'enseignement, mais elles ont également été très impliquées dans les initiatives et créations d'entreprises en réponse à la crise. Dans la plupart des pays de la région, des ONG dirigées par des femmes se sont mobilisées pour aider les groupes vulnérables à faire face à la crise. Les gouvernements devraient adopter les mécanismes de soutien nécessaires pour appuyer ces initiatives afin de **permettre aux femmes de s'impliquer pleinement dans la reprise économique de leurs pays**.



Les éléments qui suivent sont basés sur des discussions avec les acteurs de divers pays MENA autour des difficultés qu'ils ont identifiées dans le contexte de la réponse à la crise mais aussi de la phase de reprise post-crise. Ces considérations tiennent donc compte des spécificités de la région.

- Il existe un besoin urgent de produire **des données ventilées par sexe et catégorie d'âge** sur la crise. Toutes les institutions collectant des données sur la crise devraient donc prendre en compte les inégalités femmes-hommes, en même temps que d'autres facteurs corrélés de vulnérabilité (tels que les disparités entre zones rurales et urbaines). Cela devrait être fait à deux niveaux différents. D'une part, rassembler des données sur l'impact de la crise sur les femmes permet de mieux cibler les mesures économiques et sociales d'appui aux entreprises et aux ménages pendant la crise. D'autre part, analyser l'effet différencié des mesures budgétaires et monétaires générales adoptées par les gouvernements sur les hommes et femmes entrepreneurs et leurs entreprises, permet d'identifier des écarts imprévus et/ou involontaires pour développer des stratégies de reprise économique tenant compte des inégalités femmes-hommes.
- Les réflexions sur l'impact de la crise sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes devraient aussi inclure une perspective de long terme sur la manière des pays peuvent se rapprocher des Objectifs de développement durable et sur l'intérêt d'adopter de nouvelles manières d'y travailler et de réviser les stratégies de leur mise en œuvre. La crise du COVID-19 a accru la vulnérabilité de certains groupes de femmes et mis en évidence les inégalités et les fragilités des systèmes socio-économiques ; ce qui peut nourrir une réflexion sur la **situation des femmes post-COVID-19**.
- Les gouvernements MENA disposent de différents outils et mécanismes pour favoriser l'égalité des sexes. La crise offre aux gouvernements l'opportunité de faire les choses autrement et de prendre des mesures de réponse à la crise et de reprise qui favorisent une économie et société plus équitables. Une **perspective d'égalité des sexes devrait être systématiquement adoptée dans les mesures de réponse à la crise et de reprise**. Pour ce faire :
 - À court terme, il est indispensable de persévérer dans les efforts visant à prendre en compte les inégalités dans la conception et la mise en œuvre des mesures d'urgence ainsi que dans la fourniture de services. Mobiliser des mécanismes de consultation préexistants et l'expertise des principales institutions œuvrant pour l'égalité des sexes peut faciliter l'action dans ce domaine. L'intégration de ces institutions dans les instances nationales de réponse à la crise peut favoriser l'identification de réponses politiques intégrant une perspective de genre.
 - À moyen et long termes, il est important de continuer à anticiper les problèmes émergents en matière d'inégalités femmes-hommes. La crise a révélé qu'un système fonctionnel et formel de budgétisation tenant compte des inégalités femmes-hommes et d'évaluation séxospécifique de l'impact des politiques pouvait rendre plus accessible l'information sur les effets d'éventuelles mesures. Au-delà de la période de crise, il sera important de s'assurer que les réformes politiques et structurelles de soutien à la reprise économique s'appuient sur une analyse méticuleuse de la dimension de genre.
 - Une représentation équitable des femmes au sein du leadership et de la prise de décision politique est décisive pour garantir une prise en compte des inégalités femmes-hommes par les politiques de réponse à la crise et pour stimuler une reprise durable et inclusive.
- Pour atténuer l'impact de l'interruption des interventions et des services au bénéfice des femmes confrontées à la **violence**, il est indispensable de reconnaître un caractère « essentiel » à ces services. La coordination entre les différents agences et services peut être améliorée pour construire des modalités de justice centrées sur les victimes. L'assistance aux victimes et les réparations qu'elles obtiennent peuvent être mieux garanties par une sensibilisation et une formation des acteurs du droit et de la police. Afin de faciliter l'accès à la justice, étant donné la nature singulière des violences conjugales, les démarches et les auditions pourraient dans ce cas être priorisées afin de mieux gérer et prévenir les violences. À moyen et long termes, l'action



publique de réponse aux violences faites aux femmes devrait suivre une approche interministérielle, afin que toutes les agences publiques engagées dans ce domaine travaillent de manière plus étroitement coordonnée.

- Les mesures de réponse à la crise prises par les acteurs nationaux sont par ailleurs appuyées par les partenaires de la coopération internationale au développement. Les **programmes existants de coopération pour le développement en matière d'égalité des sexes** et d'autonomisation des femmes ont été réorientés vers le soutien aux bénéficiaires face aux effets immédiats de la crise. De nombreux acteurs du secteur ont par ailleurs engagé des réflexions de plus long terme sur la meilleure manière d'intervenir au lendemain du COVID-19. Tandis que l'on s'attend à ce que l'Aide publique au développement (APD) baisse du fait de la crise, il est important de maintenir le pourcentage de l'APD dédié à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les bailleurs de fonds pourraient favoriser ce mouvement en fournissant aux acteurs de la coopération au développement des financements *ad hoc* ciblant spécifiquement les femmes et les filles.
- Divers événements régionaux et mondiaux consacrés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ont soit été organisés sous un format réduit (comme la 64^{ème} Commission de la condition de la femme), soit été reportés (à l'instar de la célébration du 25^{ème} anniversaire du Programme d'action de Beijing). Même si ces mesures s'imposaient du fait du confinement, on peut regretter la suspension d'un dialogue régional et mondial d'une grande importance, *a fortiori* en période de crise et alors que les pays tendent à privilégier leurs intérêts nationaux. **Le dialogue multipartite à l'échelle régionale** permettrait aux pays de partager leurs expériences, de favoriser une meilleure intégration régionale et de créer un mouvement d'opposition aux tendances isolationnistes des pays. Ces derniers devraient donc examiner la manière de renforcer leurs efforts de coordination et de formuler une **approche régionale commune** face à de tels chocs inattendus. Les acteurs internationaux pourraient faciliter ce processus en offrant une plateforme d'échange d'expériences et d'apprentissage par les pairs.
- Il est nécessaire d'inclure **différents acteurs** au processus d'élaboration des réponses à la crise et des mesures de reprise. Des acteurs tels que les organisations de la société civile et les syndicats devraient être consultés puisqu'ils affrontent directement la crise et représentent les intérêts de certains groupes de femmes et de travailleurs sur le terrain. En particulier, les organisations de défense des droits des femmes, qui sont au plus près des réalités, des besoins et des priorités des femmes dans leurs communautés, devraient participer à la coordination et à la prise de décision aux niveaux national, régional et mondial. Ces institutions jouent aussi un rôle important en rappelant aux gouvernements leurs engagements internationaux en matière d'égalité des sexes et de droits des travailleurs, qu'ils peuvent être tentés de remettre au second plan en période de crise.
- Le **secteur privé** peut lui aussi jouer un rôle important dans les réponses de court et moyen termes. Les associations d'entrepreneurs de la région ont démontré la capacité du secteur privé de réagir efficacement en appui au femmes et aux groupes les plus vulnérables. En mettant en œuvre des politiques soucieuses des inégalités femmes-hommes, tels que des dispositifs de travail flexibles et de garde d'enfants, les entreprises peuvent aider les femmes et les familles pendant la crise, mais aussi favoriser une meilleure participation des femmes à la vie économique pendant la phase de reprise. Les Principes en matière d'autonomisation des femmes formulés par le Pacte mondial de l'ONU (Global Compact) et ONU Femmes, représentent un cadre utile pour soutenir les entreprises dans l'adoption de politiques volontaristes de promotion de l'autonomisation économique des femmes. Les dialogues public-privé devraient également être renforcés pour mieux tenir compte des intérêts et des rôles des entreprises dirigées par des femmes dans la préparation de la reprise dans les pays de la région.



- **La technologie** joue un rôle important dans la réponse à la crise, et l'accès et l'usage des femmes et des filles aux technologies doivent être pris en compte.
 - Dans le contexte des fermetures d'écoles dans la région, les technologies numériques sont décisives pour favoriser la continuité de l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Une attention particulière doit toutefois être apportée à l'accès et l'usage réels des filles à ces outils, afin d'assurer qu'elles bénéficient au même niveau que les garçons des opportunités offertes par l'apprentissage en ligne.
 - Les technologies numériques peuvent aider les gouvernements à atteindre des groupes traditionnellement exclus des dispositifs d'assistance sociale (à travers l'introduction de portefeuilles numériques et d'applications mobiles pour le transfert d'argent par exemple), à faciliter la fourniture d'appui technique et de formations aux entrepreneurs, et offrent des opportunités aux TPME, en particulier celles dirigées par des femmes, pour adapter leurs modes de fonctionnement et modèles économiques.
 - La technologie peut aussi jouer un rôle dans l'amélioration du signalement des violences envers les femmes en facilitant le dépôt de plaintes de victimes de violences dans une période où la discrétion des signalements peut s'avérer difficile.
 - Bien que ces moyens puissent contribuer à atténuer les difficultés des ménages et entreprises fragiles, la fracture numérique entre les sexes doit être prise en considération lorsque des initiatives basées sur les outils technologiques sont développées, afin de garantir que celles-ci soient adaptées aux individus qui en ont le plus besoin. Il est nécessaire d'améliorer l'accès des femmes et des filles à la technologie dans la région en ciblant spécifiquement la formation à destination des femmes et des filles pour renforcer leurs compétences en matière de technologies numériques.

Références bibliographiques

AfDB (2016), *Addressing informality in Egypt*, [32] https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Working_paper_-_Addressing_informality_in_Egypt.pdf.

Alliance for Financial Inclusion (2019), *Integrating Gender and Women's Financial Inclusion into the Central Bank of Egypt's (CBE) Framework*, https://www.afii-global.org/sites/default/files/publications/2019-04/AFI_Egypt%20gender_AW_digital.pdf.

Bonnet, F. (2019), *Women and Men in the Informal Economy - A Statistical Brief*, [70] https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_711798.pdf.

Business & Human Rights Resource Centre (2019), *NGO coalition calls on Gulf states to ensure protection of migrant workers during Covid-19 response*, <https://www.business-humanrights.org/en/ngo-coalition-calls-on-gulf-states-to-ensure-protection-of-migrant-workers-during-covid-19-response>.

CAPMAS, NCW and UNFPA (2016), *The Egypt economic cost of gender-based violence survey (ECGBVS) 2015*, UNFPA, <https://egypt.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Costs%20of%20the%20impact%20of%20Gender%20Based%20Violence%20%28GBV%29%20WEB.pdf>.

Care (2020), *Gender analysis: Prevention and response to Ebola Virus Disease in the Democratic Republic of Congo*. [6]



- Care (2020), *Gender Implications of COVID-19 Outbreaks in Development and Humanitarian Settings*, https://insights.careinternational.org.uk/media/k2/attachments/CARE_Gender-implications-of-COVID-19_Full-Report_March-2020.pdf (accessed on 17 April 2020).^[79]
- Care (2020), *Rapid Needs Assessment Impact of COVID-19 on Vulnerable Populations in Jordan*.^[39]
- Charmes, J. (2019), *The unpaid care work and the labour market. An analysis of time use data based on the latest world compilation of time-use surveys*.^[50]
- Connel, T. (2020), *COVID-19: Unions mobilize across Middle East/N. Africa*, <https://www.solidaritycenter.org/covid-19-unions-mobilize-across-middle-east-n-africa/>.^[68]
- Economic Research Forum (2017), *Women in the Tunisian Labor Market*, <https://erf.org.eg/wp-content/uploads/2017/11/1160.pdf>.^[17]
- Global Entrepreneurship Monitor (2019), *GEM 2018/2019 Women's entrepreneurship report*, <https://www.gemconsortium.org/report/gem-20182019-womens-entrepreneurship-report>.^[27]
- Global Entrepreneurship Monitor (2017), *GEM 2016/2017 Women's Entrepreneurship*, <https://www.gemconsortium.org/report/gem-20162017-womens-entrepreneurship-report>.^[85]
- IACE (2020), *L'impact du covid-19 sur les entreprises Tunisiennes (Impact of covid-19 on Tunisian companies)*, <https://www.iace.tn/limpact-du-covid-19-sur-les-entreprises-tunisiennes/> (accessed on 17 April 2020).^[26]
- IDMC, Impact and Plan International (2020), *Thematic series: Hidden in plain sight. Women and girls in internal displacement.*, <https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/202003-twice-invisible-internally-displaced-women.pdf>.^[81]
- ILO (2020), *Incidence of part-time employment by sex*, https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer54/?lang=en&segment=indicator&id=EMP_P TER_SEX_RT_A.^[18]
- ILO (2019), *ILO modelled estimates, Employment distribution by occupation*, https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer12/?lang=en&segment=indicator&id=EMP_2 EMP_SEX_OCU_DT_A.^[34]
- ILO (2019), *ILO modelled estimates, Population and labour force*, https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer24/?lang=en&segment=indicator&id=EAP_2 WAP_SEX_AGE_RT_A.^[15]
- ILO (2018), *Women and men in the informal economy: a statistical picture*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_626831.pdf.^[31]
- ILO (2017), *World social protection report 2017-19*.^[82]
- ILO (2017), *World Social Protection Report. Universal Protection to Achieve the Sustainable Development Goals*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_604882.pdf.^[43]



- ILO (2017), *World Social Protection Report. Universal Protection to Achieve the Sustainable Development Goals*, International Labour Organization, Geneva, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_604882.pdf. [41]
- ILO (2016), *Labour Market Transitions of Young Men and Women in the Middle East and North Africa*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_536067.pdf. [14]
- ILO (2016), *Women in Business and Management. Gaining Momentum in the Middle East & North Africa*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_446101.pdf. [16]
- ILO (2015), *ILO Global Estimates on Migrant Workers. Results and Methodology. Special Focus on Migrant Domestic Workers.*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_436343.pdf. [36]
- ILO (2008), *International Standard Industrial Classification of All Economic Activities (ISIC), Rev.4*, https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_4rev4e.pdf. [33]
- IMF (2019), *Enhancing the Role of SMEs in the Arab World - Some Key Considerations*, <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/PP/2019/PPEA2019040.ashx>. [25]
- International Policy Centre for Inclusive Growth (2018), *Overview of Non-contributory Social Protection Programmes in the Middle East and North Africa (MENA) region Through a Child and Gender Lens*. [45]
- IPC-IG (2019), *How can cash transfer programmes work for women and children?*, https://ipcig.org/pub/eng/WP178_How_can_cash_transfer_programme_work_for_women_and_children.pdf. [71]
- ITU (2019), *Measuring Digital Development. Facts and Figures 2019*, <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/FactsFigures2019.pdf>. [8]
- JNCW/UN Women (2020), *Covid-19 and gender: Immediate recommendations for planning and response in Jordan*, <https://jordan.unwomen.org/en/digital-library/publications/covid19-and-gender-in-jordan>. [64]
- L'OBS/AFP (2020), *Monde arabe: à la télévision ou sur tablettes, l'école au temps du coronavirus (Arab world: on television or on tablets, school at the time of the coronavirus)*, <https://www.nouvelobs.com/societe/20200324.AFP4787/monde-arabe-a-la-television-ou-sur-tablettes-l-ecole-au-temps-du-coronavirus.html> (accessed on 14 April 2020). [51]
- NCW (2020), *Policy paper. EGYPT'S RAPID RESPONSE TO WOMEN'S SITUATION DURING COVID-19 OUTBREAK*, NCW, <http://ncw.gov.eg/wp-content/uploads/2020/04/policypapereng.pdf>. [63]
- OECD (2020), *Women at the core of the fight against COVID-19 crisis*, https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=127_127000-awfnqj80me&title=Women-at-the-core-of-the-fight-against-COVID-19-crisis (accessed on 17 April 2020). [1]
- OECD (2019), *Enabling Women's Economic Empowerment: New Approaches to Unpaid Care Work in Developing Countries*. [78]
- OECD (2019), *Enabling Women's Economic Empowerment: New Approaches to Unpaid Care Work in Developing Countries*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/ec90d1b1-en>. [87]



- OECD (2019), *Gender, Institutions and Development Database (GID-DB)*, [49] <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=GIDDB2019>.
- OECD (2019), *SIGI 2019 Global Report: Transforming Challenges into Opportunities*, [22] OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/bc56d212-en>.
- OECD (2019), *SIGI 2019 Global Report: Transforming Challenges into Opportunities*, [83] Social Institutions and Gender Index, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/bc56d212-en>.
- OECD (2019), *Social Expenditure Database (SOCX)*. [42]
- OECD (2018), *Good Jobs for All in a Changing World of Work: The OECD Jobs Strategy*, [75] OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264308817-en>.
- OECD (2017), *SME and Entrepreneurship Policy in Canada*, OECD Publishing, Paris, [84] <https://doi.org/10.1787/9789264273467-en>.
- OECD (2017), *Women's Economic Empowerment in Selected MENA Countries: The Impact of Legal Frameworks in Algeria, Egypt, Jordan, Libya, Morocco and Tunisia*, [23] OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264279322-en>.
- OECD (2016), *2015 OECD recommendation of the council on gender equality in public life*, [61] OECD, Paris.
- OECD (2014), "The crisis and its aftermath: A stress test for societies and for social policies", in *Society at a Glance 2014: OECD Social Indicators*, OECD Publishing, Paris, [76] https://dx.doi.org/10.1787/soc_glance-2014-5-en.
- OECD (2010), *OECD Employment Outlook 2010: Moving beyond the Jobs Crisis*, [74] OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2010-en.
- OECD (forthcoming), *Changing Laws, Breaking Barriers: A reform agenda for women's economic empowerment in Egypt, Jordan, Morocco and Tunisia*. [35]
- OECD/CAWTAR (2014), *Women in Public Life: Gender, Law and Policy in the Middle East and North Africa*, [62] OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264224636-en>.
- OECD/ILO (2019), *Tackling Vulnerability in the Informal Economy*, [88] Development Centre Studies, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/939b7bcd-en>.
- Oxfam (2020), *Life under lockdown: part I*, <https://oxfaminjordan.exposure.co/life-under-lockdown-part-i?source=share-oxfaminjordan> (accessed on 17 April 2020). [55]
- Palestinian Central Bureau of Statistics (2020), *H.E. Dr. Awad, Highlights the Situation of the Palestinian Women on the International Women's Day, 08/03/2020*, [20] <http://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=3679>.
- Ritchie, H. (2017), "Towards Inclusion and Integration? Syrian Refugee Women's Fragile New Livelihoods in Jordan", *Briefing Paper 21*, <https://securelivelihoods.org/wp-content/uploads/Towards-inclusion-and-integration-Syrian-refugee-womens-fragile-new-livelihoods-in-Jordan.pdf>. [38]
- Terriennes/AFP (2020), *Tunisie : le 1809, le nouveau numéro gratuit pour les femmes violentées (Tunisia: 1809, the new toll-free number for abused women)*, [56] <https://information.tv5monde.com/terriennes/tunisie-le-1809-le-nouveau-numero-gratuit-pour-les-femmes-violentees-354051> (accessed on 17 April 2020).



Tiss, M. (2019), *Tunisie Telecom - CNSS: Couverture sociale des femmes rurales via mobile payment*, <https://www.leconomistemaghrebin.com/2019/03/08/tunisie-telecom-cnss-couverture-sociale-des-femmes-rurales-via-mobile-paiement/>.^[73]

Trevo, B. (2020), *A wave of domestic violence is breaking across the locked-down Middle East*, <https://www.independent.co.uk/voices/middle-east-domestic-violence-coronavirus-lockdown-lebanon-refugee-camps-a9472896.html>.^[65]

UN Women (2020), *COVID-19 and gender: immediate recommendations for planning and response in Jordan*, <https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20jordan/images/publications/2020/covid19%20and%20gender%20in%20jordan%20eng.pdf?la=en&vs=128> (accessed on 17 April 2020).^[24]

UN Women (2020), *Covid-19: Gendered Impacts of the Pandemic in Palestine and Implications for Policy and Programming*, <https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20palestine/attachments/publications/2020/4/covid%2019%20-%20un%20women%20rapid%20gender%20analysis.pdf?la=en&vs=4626>.^[52]

UN Women (2020), *Gender-Sensitive Prevention, Response and Management of COVID-19 Outbreak in Libya*, <https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20arab%20states/attachments/publications/2020/04/covid-19%20in%20libya/survey%20gendersensitive%20prevention%20response%20and%20management%20of%20covid19%20outbreak%20in%20libyabrief%20design.pdf?la=en&vs=90>.^[37]

UN Women (2020), *Genre et Crise du COVID-19 en Tunisie: Défis et Recommandations*.^[59]

UN Women (2020), *Impact of COVID-19 on women-led micro, small and medium enterprises in Palestine*, <https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20arab%20states/attachments/publications/2020/04/covid19%20in%20palestine/impact%20of%20covid19%20on%20womenled%20msmes%20in%20palestine%20english.pdf?la=en&vs=3131> (accessed on 17 April 2020).^[29]

UN Women (2020), *Paying attention to women's needs and leadership will strengthen COVID-19 response*, <https://arabstates.unwomen.org/en/news/stories/2020/03/news-womens-needs-and-leadership-in-covid-19-response> (accessed on 17 April 2020).^[57]

UN Women (2020), *The impact of COVID-19 on gender equality in the Arab States*, <https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20arab%20states/attachments/publications/2020/04/impact%20of%20covid%20on%20gender%20equality%20-%20policy%20brief.pdf?la=en&vs=4414> (accessed on 17 April 2020).^[12]

UN Women (2020), *Women's Economic Empowerment and Covid-19: A Snapshot of UN Women Response in Arab States*, <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/executive%20board/2020/annual%20session/informals/wee%20and%20covid-19%20factsheet%20arab%20states.pdf?la=en&vs=5950>.^[77]

UN Women (2020), *Women's Needs and Gender Equality in Egypt's COVID-19 Response*, https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20arab%20states/attachments/publications/2020/04/unwomen_brief_covid-19_egypt_response.pdf?la=en&vs=3919.^[48]



- UN Women (2020), *Women's needs and gender equality in Lebanon's COVID-19 response*, https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20arab%20states/attachments/publications/2020/03/updated%20lebanon%20brief/gender%20and%20covid_english.pdf?la=en&vs=403 (accessed on 17 April 2020). [47]
- UN Women (2018), *Women's Economic Empowerment (WEE) in MENA Region*, <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=19238&langId=en>. [86]
- UN Women/ESCWA (2017), *Status of Arab Women Report 2017. Violence Against Women: What is At Stake*, <https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/publications/files/arab-women-report-violence-against-women-english.pdf>. [53]
- UN Women/Promundo (2017), *Understanding Masculinities. Results From the International Men and Gender Equality Study (IMAGES) - Middle East and North Africa*, <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2017/images-mena-multi-country-report-en.pdf?la=en&vs=3602>. [21]
- UNESCO (2020), *Covid-19 school closures around the world will hit girls hardest*, [http://Covid-19 school closures around the world will hit girls hardest](http://Covid-19_school_closures_around_the_world_will_hit_girls_hardest) (accessed on 17 April 2020). [5]
- UNESCO (2020), *Education: February 2020 release (database)*, <http://data.uis.unesco.org/Index.aspx?queryid=144>. [4]
- UNESCO (2019), *UIS.Stat*, <http://data.uis.unesco.org/>. [3]
- UNESCO (2018), *Data for the Sustainable Development Goals*, <http://uis.unesco.org/>. [80]
- UNESCWA (2020), *COVID-19 Economic Cost to the Arab Region*, <https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/escwa-covid-19-economic-cost-arab-region-en.pdf>. [11]
- UNESCWA (2019), *Social Protection Reform in Arab Countries*, <https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/publications/files/social-protection-reforms-arab-countries-2019-english.pdf>. [40]
- UNFPA (2020), *Arab States Region COVID-19 Situation Report No.1*, https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/ASRO_COVID-19_UNFPA_Sitrep_No.1.pdf. [58]
- UNHCR (2020), *Jordan refugee response coronavirus contingency and response plan*. [72]
- UNHCR, UNICEF, WFP (2020), *Multi-Sectoral Rapid Needs Assessment: COVID-19 - Jordan*, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Multi-Sector%20Rapid%20Needs%20Assessment%20Findings%20-%20UNHCR%20WFP%20UNICEF%20May%202020.pdf>. [9]
- UNICEF (2020), *Middle East and North Africa Region COVID-19 situation report No.1*, https://www.unicef.org/mena/media/8061/file/MENA%20SitRep_COVID%2019%20-%201_31%20March%202020.pdf%20.pdf (accessed on 17 April 2020). [7]



- Vegas, E. (2020), *School closures, government responses, and learning inequality around the world during COVID-19*, <https://www.brookings.edu/research/school-closures-government-responses-and-learning-inequality-around-the-world-during-covid-19/> (accessed on 17 April 2020). [10]
- WHO (2019), *Gender equity in the health workforce: analysis of 104 countries*, <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/311314/WHO-HIS-HWF-Gender-WP1-2019.1-eng.pdf?ua=1>. [46]
- Women in Global Health (2020), *OPERATION 50/50: Women's Perspectives Save Lives*, <https://www.womeningh.org/operation-50-50> (accessed on 23 April 2020). [60]
- World Bank (2019), *Vulnerable employment, female (% of female employment)*, <https://data.worldbank.org/indicator/SL.EMP.VULN.FE.ZS>. [19]
- World Bank (2019), *World Development Indicators*, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>. [13]
- World Bank (2018), *The Cost of Gender Inequality: Unrealised Potential: The High Cost of Gender Inequality in Earnings*. [2]
- World Bank (2018), *Women's Economic Empowerment Study - May 2018*, <http://documents.worldbank.org/curated/en/861491551113547855/pdf/134846-WP-PUBLIC-march-2-WB-Women-Study-EN.pdf>. [67]
- World Bank (2017), *The global index database*, https://btca-prod.s3.amazonaws.com/documents/325/english_attachments/The_Global_Index_Database.pdf?1524584997. [28]
- World Bank (2013), *Jobs for shared prosperity : time for action in the Middle East and North Africa (Vol. 4) : Full report (English)*. [44]
- World Bank Group (2018), *The Global Index Database 2017 Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution*, World Bank Group, Washington DC, https://globalindex.worldbank.org/sites/globalindex/files/2018-04/2017%20Index%20full%20report_0.pdf. [30]



Annexe 1. Méthodologie

Cette note a été rédigée dans le cadre du Programme MENA-OCDE pour la Compétitivité, en recourant à une approche participative fondée sur des consultations extensives avec des acteurs clés de la région MENA. Une liste détaillée des personnes-ressources qui ont nourri cette note de leurs contributions précieuses est fournie dans la section Remerciements ci-dessous.

La pertinence des informations et analyses incluses dans cette note a été vérifiée par des pairs, dont des experts de l'OCDE ou extérieurs à l'organisation. Une liste détaillée des pairs qui ont relu cette note est fournie dans la section Remerciements ci-dessous.

La plupart des données et des chiffres relatifs à la situation des femmes dans la région antérieurement à la crise du COVID-19 sont issus d'une publication à paraître OCDE/CAWTAR/OIT intitulée *Changing Laws, Breaking Barriers for Women's Economic Empowerment in Egypt, Jordan, Morocco and Tunisia* (Réformer la législation. Lever les obstacles à l'autonomisation économique des femmes en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie), qui sera présentée lors de l'édition 2020 du Forum MENA-OCDE sur l'autonomisation économique des femmes (WEEF).



Annexe 2. Remerciements

Cette note a été conçue par la Division Moyen-Orient et Afrique du Secrétariat des Relations mondiales dirigé par Andreas Schaal. Elle a été rédigée par Charlotte Goemans sous la supervision de Carlos Conde et avec l'aide de Sabrina Gasparrini, de Yasmeeen Moreau et de Peilin Lu. Mariarosa Lunati et Fianna Jurdant y ont contribué. Il a été révisé et édité par Vanessa Berry-Chatelain.

Les personnes-ressources suivantes ont fourni de précieuses contributions au sujet de la situation dans leurs pays respectifs :

- Pour l'Algérie, Karima Megtef, Experte sur les questions d'égalité hommes/femmes.
- Pour l'Égypte, Engy Amin, Analyste de Programme, UNIFEM ; Sherihan Habib, Responsable de Programme, Autonomisation économique des femmes pour l'Égypte, UNIDO ; S.E. Jan Thesleff, Ambassadeur de Suède en Égypte, et El Sayed Torki, Conseiller Senior, Fédération des Industries égyptiennes.
- Pour la Jordanie, Hazar Asfoura, Analyste de Programme, UNIFEM ; Nickie Monga, Directrice pays, Oxfam Jordanie, et Sanaa Qasmieh, Experte internationale sur les questions d'égalité hommes/femmes, UNIDO.
- Pour le Liban, Fouad Zmokhol, Président, Rassemblement des dirigeants d'entreprises du Liban dans le monde et PDG du groupe Zimco.
- Pour le Maroc, Meriem Bolata, Responsable de Programme, UNIFEM.
- Pour l'Autorité palestinienne, Maryse Guimond, Représentante spéciale, UNIFEM ; Inas Margieh, Coordinatrice de Programme, UNIFEM ; Hadil Naser, Responsable de Programme Autonomisation économique des femmes, UNIFEM, et Odeh Shehadeh, Secrétaire Général, Fédération des Industries palestiniennes.
- Pour la Tunisie, Soukeina Bouraoui, Directrice, Centre of Arab Women for Training and Research (CAWTAR, Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche), et Hayet Khaled, Responsable de la Coopération multilatérale, Point Focal National Égalité hommes/femmes et Conseillère, ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfant et des Seniors.

Les personnes-ressources suivantes ont fourni d'utiles éclairages à l'échelle régionale : Andrea Antonelli, Expert international en matière de Compétitivité Industrielle, UNIDO ; Monica Carco, Chargée de développement industriel senior et Point Focal pour l'Autonomisation économique des femmes et des jeunes, UNIDO ; Maria Carmen Colitti, Directrice UNOPS pour l'Afrique du Nord ; Sofia Dohmen, Experte régionale Égalité hommes/femmes, Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) ; Frances Guy, Cheffe d'équipe Égalité hommes/femmes, Bureau régional du PNUD pour les États arabes ; Shatha Mahmoud, Spécialiste de l'Autonomisation économique des femmes, Bureau régional UNIFEM pour les États arabes ; David Svab, Spécialiste de gestion de Programme, Bureau régional UNIFEM pour les États arabes ; Rania Tarazi, Spécialiste de Programme Égalité hommes/femmes, Bureau régional du PNUD pour les États arabes, et Manar Ahmed Zaki Korayem, Programme Miser sur les femmes, Société financière internationale (SFI). Barbara Langley, Directrice, Centre pour l'Autonomisation économique des femmes, et Gregory Simpson, Directeur régional MENA, Centre for International Private Enterprise (CIPE), ont aussi fourni des informations utiles en diffusant un questionnaire à leur réseau de partenaires dans la région MENA. L'information fournie dans cette note a en outre été complétée par le Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance.

Une équipe de pairs a révisé cette note. Des commentaires et avis ont été fournis par Andreas Antonelli, UNIDO ; Engy Amin, UNIFEM ; Hazar Asfoura, UNIFEM ; Monica Carco, UNIDO ; Francesca El Asmar,



Oxfam ; Frances Guy, PNUD; Hayet Khaled, ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfant et des Seniors ; Sara Landstroem, UNIDO ; Shatha Mahmoud, UNIFEM ; Karima Megtef ; Nickie Monga, Oxfam ; Hadil Naser, UNIFEM ; Jean-Patrick Perrin, Oxfam ; Odeh Shehadeh, Fédération des Industries palestiniennes ; David Svab, UNIFEM ; Rania Tarazi, PNUD ; El Sayed Torki, Fédération des Industries égyptiennes.

Les collègues de l'OCDE dont les noms suivent ont eux aussi révisé cette note : Wilem Adema, Pierre de Boisséson, Paloma Durán y Lalaguna, Manon Epherre Iriart, Gaelle Ferrant, Alessandro Goglio, Pinar Guven, Sarah Hermanutz, Mai Hosny, Hyeshin Park et Meeta Tarani.

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétariat Général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés n'expriment donc pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

L'utilisation de ce travail, sous une forme numérique ou imprimée, est régie par les Termes et Conditions accessibles ici : <http://www.oecd.org/termsandconditions>

